



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



PACI È SALUTA!

LOI MACRON

Sérieuses inquiétudes chez les notaires



Photo: MPB

CULTURE

Violaine Costa, les traits de la magie



Photo: CG

1,60€



ÉDITO P2 • ACTUS P3 • AGENDA P26 • BATTÌ P27

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour **améliorer**
votre mobilité demain

**EXPRIMEZ
VOUS**



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel

Pour en savoir plus : www.auc.corsica



Da Roland FRIAS

À quist'annu chì vene

Hè venuta l'ora di festighjà l'annu novu, di mette si nant'à u so 31. Dopu à Natale, eccu un'antra stonda chè nò aspettemu per sparte è ritruvassi cù quelli chì ci sò cari. Puvemu d'esse felici u più ch'ellu si pò, ancu, si i 12 mesi scorsi, emu pientu parenti o amichi chì si ne sò andati. Ancu si per certi ùn hè mai faciule a vita. In quelle uccasioni, si cerca di rassicurassi, à l'ingrossu, ch'ellu esiste in vera u benesse, pocu impreme a quantità, u pigliemu cum'ellu vene, appinuccia o assai, ùn hè mai troppu, face sempre prò. Tocca à noi di crede ci, di rende sputiche isse feste, da ch'elle sianu luminose per tutti, da ch'elle ci riscaldessinu a mente è u core. Chì bisognu ci hè ! Di pettu à tutte ste fiure di strage ch'invadisenu i nostri screni d'urdinatori, di telefonini è di televisìu, colpa à a crescita di a barbaria estremista chì s'hè invitata ancu luni u 19 di dicembre nant'à u mercatu di Natale di Berlinu, colpa à a scimità di l'omu ch'ùn si pò parà cum'è l'elementi quand'elli si scatenanu è ch'elli distrughjenu u fruttu d'una betunizzazione assèssu eccessiva. Hè feritu l'ambiente è soffre, cum'ella a ci mostra l'accalurita di a pianetta chè nò risentimu tutti i ghjorni. A prutezzione di u nostru patrimoniù naturale hè un veru cumbattu per u quale certi risicughjanu a so vita ; l'emu vistu torna l'astr'eri in Sotta è in Corti. Ghjè una presa di cuscenza chì ognunu deve avè. Ci vole à pensà ci, ancu si in fin'd'annata cusì, devimu piuttostu fà piazza à l'incantu, solu qualchi ora, solu per esse bè for'd'issa realità troppu pisiva. Pregheremu per i nostri, pregheremu per u mondu. Ùn piglieremu chè u bè di l'umanità, stu famosu campà insemu, cù dolcezza, cù sincerità, cù fede ind'u presente è in l'avvene. U tempu d'un ripastu, à fiancu à i nostri cari, in giru à a tradizione. Tandù, si spanneranu u benesse è a felicità. Cù l'auguri tantissimi da ch'elli stessinu à longu andà in core di a nostra andatura. Devenu esse e nostre stelle isse stonde, è ci tocca à fà le luccicà, ind'u calore di a spertera è di a speranza. In tantu, cari lettori, vi preghemu di core bonissime feste è vi dimu à quist'annu chì vene, si Diu vole. Pace è salute per tutti ! ■

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

H U M E U R

Nos vœux les plus sincères

2016, avec son lot de joies, de petits bonheurs mais aussi de grands moments de colère, de larmes et de recueillement cède sa place à 2017 avec de nouvelles espérances et de positives pensées qui je l'espère ne seront pas rangées rapidement dans cette grande bibliothèque des utopies et autres désillusions.

Nouvelles attentes par exemple envers la justice des hommes qui n'a pas brillé en cette fin d'année.

Un bandeau sur les yeux peut évidemment aveugler et permettre de reconnaître coupable de négligence une personnalité du monde tout en la dispensant de peine au vu de sa réputation nationale et internationale. Tout en condamnant n'importe quel quidam sans dent et sans fortune pour quelques pâtes, un simple portail abimé ou une légitime défense.

Nouveaux espoirs mêmes tenus pour ce tout politico-économique afin qu'il cesse de nous décevoir avec ses décisions nationales, européennes ou onusiennes prises parfois à l'encontre de tout héritage historique ou respect des droits de l'Homme.

Et quelques souhaits à marteler -de nouveau- car redevenus combats. Celui, entre autres, qu'aucune décision ne remette en cause le fait que les femmes puissent disposer de leur corps ou qu'elles doivent disparaître de l'agora parce qu'une personne physique ou morale l'aura décidé.

Avant-dernier vœu -peut-être pieux- que plus aucun barbare ou intégriste en tout genre, n'aboie, détruise, blesse et tue sous couvert de sa morale et au nom de revendications idéologiques et assassines.

Enfin, que 2017 soit pour chacun d'entre nous propice à l'action, la vigilance mais aussi à la réflexion et l'introspection pour que nos vœux se réalisent peut-être mais ne soient pas de simples mirages. Voltaire disait qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaises, alors tout simplement pour vous et ceux qui vous sont chers... Bon capu d'annu, pace è salute pè tuttu l'annu ! ■ dominique.pietri@yahoo.fr

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
email: journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40
Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95
Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)
1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
Amandine Alexandre (Londres), Batti,
Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,
Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,
Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca,
Tim Leoncini, Michel Maestracchi, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,
Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,
partenariat avec **Alta Frequenza** et **Télé Paese**

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.
Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)
IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 188773
ISSN 2114 009
• Fondateur Louis Rioni

ÉDITO



2016 est venue à son terme,

tournons la page et engouffrons-nous vers 2017. Nous n'avons guère de raisons de nous attarder sur une année lourde de violence, de guerres et de désordres à travers le monde, qui n'ont pas épargné la France. 13 juin: deux policiers tués dans les Yvelines. 14 juillet à Nice, attentat prenant pour cible la foule des spectateurs à l'issue du feu d'artifice donné pour la fête nationale, un bilan impitoyable: 86 tués, 434 personnes blessées. 26 juillet près de Rouen à Saint-Etienne du Rouvray, deux djihadistes tuent un prêtre dans son église et blessent grièvement un paroissien.

Cette violence ordinaire dans bien des pays, s'installe à notre porte, sous nos yeux, pour terroriser les citoyens; décembre verra le malheur s'abattre sur Berlin, l'Allemagne frappée à son tour. Mais ne leur donnons pas aux terroristes le salaire de leurs forfaits. Les dirigeants des démocraties touchées par ces crimes, comme tous les autres devront résister unis, debout et sans faiblir.

Essayons de trouver des raisons d'espérer du champ politique français, la primaire de la droite et du centre rassemblant plus de quatre millions d'électeurs «volontaires» pour se rendre aux urnes à l'occasion. Une fois l'ancien Président de la République renvoyé sans ambage à ses passions privées, deux anciens premiers ministres étaient aux prises. Surprise, ce n'est pas le maire de Bordeaux et favori des sondages qui est choisi, mais l'ancien maire de Sablé-sur-Sarthe et actuel député de Paris qui remporte la mise...

Côté gauche, la primaire viendra bientôt, des «cadavres» resteront aussi à terre, mais heureusement les morts politiques ne font pas couler de sang. François Hollande a renoncé avec panache à mener combat, un Premier Ministre a renoncé à son titre pour mieux servir ses ambitions, tandis qu'une petite cohorte d'anciens ministres et autres personnalités entre en lice.

Bref, 2017 réservera peut-être encore des surprises! Restons chez nous, dans notre île, pour constater l'essentiel. La violence a cessé. La démocratie, il y a juste un an, a rendu son verdict. La majorité nouvelle aux commandes de la CTC applique son programme. Compagnie maritime, comité de massif, négociations avec le gouvernement... l'exercice est difficile, mais serein. Il nous reste à souhaiter le meilleur pour les Corses en 2017.

A Corsica cambia, cambiemu a Corsica. ■

Paul AURELLI

Directeur de la publication

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/IcnActu>

LOI MACRON ET INSTALLATION LIBRE DES NOTAIRES

L'inquiétude des professionnels



Douze nouveaux offices créés et environ 800 candidats.

Voilà la conséquence immédiate de la loi Macron en Corse qui fait de la quasi totalité de l'île une «zone d'installation libre» pour les notaires. Une bonne nouvelle pour les professionnels corses? Rien n'est moins sûr. Les explications de Me Marie-Anne Pieri.

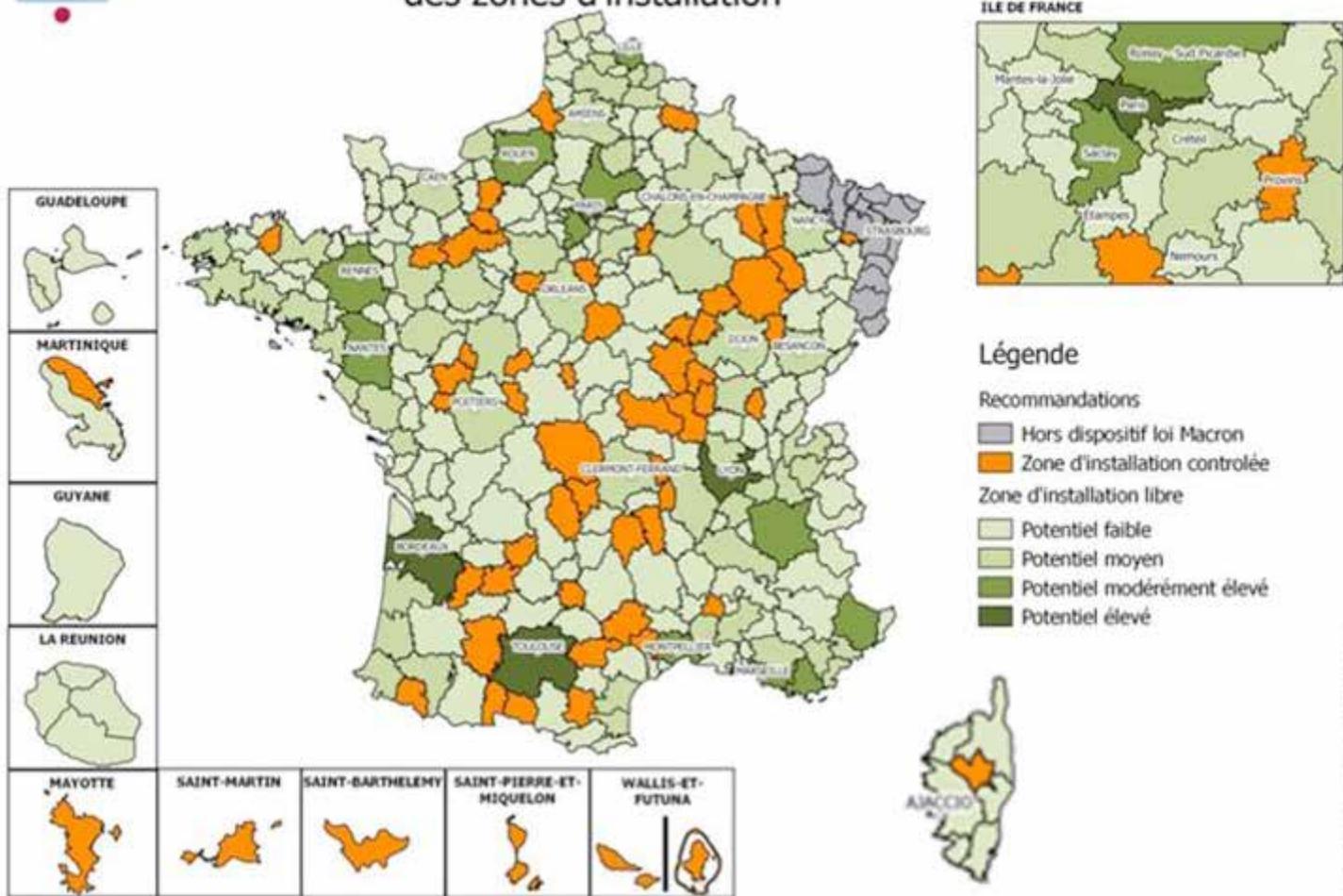
Douze nouveaux offices notariaux pour la Corse: c'est ce que prévoit la loi Macron. La carte fixant les zones dites «d'installation libre», a été publiée au Journal officiel du 15 décembre dernier. La quasi-totalité de la Corse en fait partie, seul le secteur de Corte en est exclu. Ouvert au plan national, l'appel à candidature a été très fructueux: quelques 800 candidats se sont positionnés, parmi lesquels des notaires déjà installés et des SCP [Sociétés Civiles Professionnelles] du continent. Dans l'île, les professionnels sont inquiets.

Adoptée le 7 août 2015 – au moyen de l'article 49.3 de la Constitution –, la loi Macron, plus précisément nommée «*Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques*», prévoit, afin de «casser un monopole», un assouplissement des conditions d'installation. Auparavant pour être nommé notaire [Officier Public et Ministériel, par le Garde des Sceaux] il fallait être présenté par son prédécesseur dans l'office notarial que l'on souhaitait acquérir, avoir l'aval du Parquet et du Parquet général, de la Chambre départementale des notaires et de la Chambre régionale. Désormais, dans les zones d'installation libre, outre le diplôme, il faudra simplement remplir des conditions, parfois subjectives, «*de nationalité, d'aptitude, d'honorabilité, d'expérience et d'assurance*». Marie-Anne Pieri est notaire à Aléria où, pour s'installer, elle a dû, il y a une quinzaine d'années à peine, acquérir l'étude de Maître Bourgeaud. «*Il y a en Corse 17 offices pour le Nord au sein desquels travaillent 27 notaires en titre, et 11 pour le Sud (soit 22 notaires), remarque-t-elle. Le notariat est jeune et endetté. Or, concernant l'implantation*

de nouveaux offices, c'est à l'Autorité de la concurrence – qui généralement s'occupe bien plus de faire appliquer les règles dans les entreprises du privé (grandes surfaces, etc.) que dans le domaine précis du notariat – que l'étude a été demandée...»

L'Autorité de la concurrence est une autorité administrative indépendante, spécialisée dans le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, le fonctionnement des marchés et le contrôle des opérations de concentration. Dans un avis du 9 juin 2016, elle a préconisé la création de 307 zones sur le territoire national, parmi lesquelles 247 zones d'installation libre permettant d'accueillir 1650 nouvelles études. Pour rendre cet avis, les critères retenus, au plan de l'offre, ont été l'âge des professionnels, la localisation et le chiffre d'affaire. Concernant la demande, ont été privilégiées les notions de démographie, de situation économique, les mariages et les naissances. «*En fonction de ces critères, poursuit Maître Pieri, étant donné la situation de la Corse – une région dont le PIB est un des plus bas de France et dont le taux de pauvreté excède 20% de la population – on aurait pu imaginer être exclu de la mesure. Il n'en est rien. Six régions d'implantation libre ont été établies et une seule (autour de Corte) est placée sous surveillance. La création de douze nouveaux offices est prévue, soit trois pour le Grand Bastia, un pour la Plaine orientale, deux pour la Balagne, un pour la région de Porto-Vecchio, un pour le Sartenais et quatre sur le secteur d'Ajaccio. Nous sommes conscients que la profession notariale doit évoluer, qu'il y a en Corse 50 diplômés notaires en capacité de s'installer, mais la façon dont se met en place cette nouvelle loi ne les favorisera pas.»*

Proposition de carte des zones d'installation



Inde cartographique : IGN et Open Street Map

« On peut craindre, avec la mise en place de cette loi, une précarisation de la fonction de notaire. »

En effet, la possibilité de faire acte de candidature est ouverte à l'intégralité du territoire national et un décret du 9 novembre dernier a autorisé les notaires déjà installés et les SCP (Sociétés civiles professionnelles) à postuler. Pour la Corse, 800 demandes sont enregistrées. Et pour choisir les heureux élus? Un tirage au sort! L'idée, très contestée, a été suspendue le 14 décembre 2016 par le Conseil d'État, mais l'Autorité de la concurrence (moyennant quelques aménagements, notamment la mise en place d'un portail vidéo permettant de suivre les opérations en direct) souhaite conserver la formule. *« Comprenez que ça nous semble difficilement acceptable. Tout d'abord parce que les contrôles et les frais engagés pour l'acquisition de nos études ont été très importants, ensuite parce que dans l'exercice de notre fonction, notre responsabilité civile peut être engagée. Nous avons un système d'assurance professionnelle obligatoire - financé tant au plan national que régional par nos seules cotisations - qui implique que le choix de nos collègues soit lisible et rigoureux. Plutôt qu'un tirage au sort, un concours serait plus judicieux! »*

Mais ce n'est pas tout. Quid des jeunes qui s'installeront? Même s'ils n'ont pas à investir dans leurs offices, pourront-ils les rentabiliser? En tirer, au vu de la situation économique de notre région, un revenu suffisant pour vivre? *« Bien entendu, la situation du foncier en Corse est problématique, conclut Maître Pieri, la création de titres de propriété est un travail important mené par les notaires, mais il s'agit d'actes qui prennent beaucoup de temps [6 à 8 mois et parfois plusieurs années] et dont la rémunération est très peu élevée.*

Quant aux grands programmes immobiliers de l'Extrême-Sud et de la Balagne par exemple, ils nous échappent déjà dans de nombreux cas. Qu'en sera-t-il si de grandes SCP obtiennent le droit de s'installer? Il y a fort à parier, au vu du nombre de collaborateurs qu'elles ont déjà, qu'elles ne créeront pas d'emploi. Elles auront simplement la possibilité d'ouvrir des locaux et pourront traiter plus facilement les dossiers rémunérateurs, en se désintéressant du problème local de foncier. Le notariat corse est un notariat de proximité, adapté au fonctionnement de la région. Nous connaissons la situation foncière, économique, le tissu social. On peut craindre, avec la mise en place de cette loi, une précarisation de la fonction de notaire. Nos études perdront leur valeur marchande et les nouveaux installés n'auront pas les revenus suffisants pour vivre. Seules les grandes SCP tireront leur épingle du jeu. » ■ Claire GIUDICI



Photo Claire Giudici

Quelques espoirs, beaucoup de tensions

Le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, les communautés de communes des Cinque Pieve et du Bassin de vie de l'Île Rousse fusionneront pour donner naissance à une nouvelle intercommunalité nommée, pour l'heure, Communauté de communes Ile-Rousse Balagne.

En aout 2015, la loi NOTRe confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. En Balagne, une «super intercommunalité» regroupant les 36 communes est recommandée et les premières tensions voient le jour. Après des mois de débat et malgré la loi stipulant que ces nouvelles intercommunalités devront compter 15000 habitants, les réunions de la commission départementale de coopération intercommunale de Haute-Corse accoucheront d'un schéma départemental composé de deux communautés de communes. Ainsi la Balagne sera coupée en deux, l'intercommunalité calvaise faisant cavalier seul.

La fusion actée, ne reste qu'à préparer les noces et surtout savoir qui deviendra le chef de cette famille de 22 communes. L'élection du président de cette nouvelle entité devrait intervenir début janvier et c'est donc à partir de cet instant que tensions et rivalités se créent dans cette conquête du pouvoir. Les Cinque Pieve regroupant 17 communes rurales de l'intérieur, cette intercommunalité a axé son fonctionnement sur la cohésion sociale et la redynamisation des villages. Son président, Lionel Mortini, maire de Belgudè, a pris son bâton de pèlerin pour faire le tour des communes et y expliquer ce qu'il pourrait se passer si elles emboîtaient le pas à celles du Bassin de vie de l'Île-Rousse. «C'est une intercommunalité beaucoup plus vaste, il est évident que le rapport de l' élu avec le territoire va changer. Mais bon, c'est la loi on est obligé de s'y plier. Là où ça peut devenir plus contraignant, c'est au niveau des compétences et de la fiscalité. En matière de compétences on peut citer l'exemple des écoles. Nous avons six établissements scolaires, soit au total dix classes à la charge de la communauté de communes depuis près de 15 ans, ce qui permet de les maintenir ouvertes et de les faire vivre. Aucune commune n'en aurait les moyens seule. Cette fusion engendrerait un retour à une gestion communale des écoles, qui est une aberration à nos yeux. Pour empêcher ça, nous allons devoir demander la création d'un nouveau syndicat pour récupérer cette compétence qu'on avait déjà en l'état. Il faudra donc tout reprendre et négocier avec la future majorité pour financer ce syndicat. Sinon

ce sera un retour en arrière de 15 ans pour les Cinque pieve à ce niveau, entre autres. En matière de fiscalité, il faudra être aussi très vigilant sur les questions de l'eau et l'assainissement. Aujourd'hui, nous avons des régies communales mais elles vont perdre la compétence. Sur le littoral, la gestion se fait par délégation de service public à des entreprises privées. Il est clair que pour nous l'eau et l'assainissement doivent rester des biens publics, c'est pourquoi nous allons demander la création d'une régie intercommunale pour nos 17 communes car nous risquons de nous retrouver avec des coûts multipliés par 5 si nous nous calquons sur les prix du littoral. On se rend compte qu'on veut réduire les « couches bureaucratiques » d'un côté... mais qu'on nous oblige à en créer de l'autre» explique Lionel Mortini.

La communauté de communes du Bassin de vie de l'Île-Rousse est plus citadine, plus balnéaire, plus poumon économique que cœur culturel ou social... Pour son président, Paul Lions, il faut relativiser. «C'est vrai que la fusion va poser beaucoup de questions au niveau de la fiscalité et des compétences. Les changements vont être importants tant pour les Cinque Pieve que pour nous. Mais c'est le début. Il faut bien comprendre que c'est une nouvelle entité et qu'il faut la co-construire. Pour les écoles, effectivement, c'est une compétence que les Cinque Pieve ont et que la CCBVIR n'a pas, il faudra donc trouver un terrain d'entente. De même pour l'eau et l'assainissement. Il est bien évident que la nouvelle intercommunalité ne pourra pas tout prendre en charge mais il faudra trouver un juste milieu. Il faut surtout éviter de spéculer sur les futures compétences et ne pas alarmer la population. Les futurs élus travailleront ensemble pour que personne ne soit lésé.»

Les deux communautés de communes vivent ainsi des dernières heures mouvementées; 46 conseillers communautaires constitueront la nouvelle mandature et si plusieurs noms circulent, pour l'heure nul ne sait qui se présentera le jour J. Les négociations ont déjà débuté pour savoir si le prochain président sera Cinque Pieve ou CCBVIR. Il devra piloter le destin de cette intercommunalité et lui donner une couleur politique voire idéologique. ■ Pierre PASQUALINI

Paul Lions



Lionel Mortini





N° 01

ETP LANFRANCHI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Village
20242 Vezzani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VEZZANI du 16 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ETP LANFRANCHI
Siège : Village - 20242 Vezzani
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros
Objet : Tous travaux de plomberie et d'électricité, et plus généralement tous travaux du bâtiment et des Travaux Publics.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 50 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur LANFRANCHI Pierre Steve, demeurant Village - 20242 VEZZANI

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : FIORINA FILIPPI

Forme juridique : SASU

Capital social : 500 €

Siège social : «VILLAGE DE CAMPI - 20270 CAMPI»

Objet : Activités de conception, créations, conseil de mode, design et Art et toutes activités commerciales qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pouvant favoriser son extension ou son développement

Durée : 99 ANS

Président : Fiorina, Lucie Bienvenue FILIPPI née le 30/10/1980 à Ajaccio, résidant adresse du siège Village de CAMPI, 20270 de nationalité Française La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 03

MVAD

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quai Pascal Paoli
La Marine, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/12/2016 à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MVAD

Siège social : Quai Pascal Paoli, La Marine, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Véronique, Nicole MOSCONI demeurant Quai Pascal Paoli, La Marine, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ou aux ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 04

TRAMONTANA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 9, Place de l'Hôtel
de Ville, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : TRAMONTANA
Siège social : 9, Place de l'Hôtel de Ville, 20200 Bastia

Objet social : La société a pour objet :
- L'acquisition d'un immeuble sis 2 RUE MONSIEUR RIGO, 20200 BASTIA, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : CELIA GRAZIANI

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Sigle : AMCC

Dénomination :

AJACCIO MARINE CENTER CHARTER

Siège : Route de la Carosaccia, Lieu-dit Codimozzu, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 Euros

Objet : Location de bateaux avec ou sans skipper, et avec équipage (Charter).

Président : Mr James, Bertrand CAM demeurant 12, Rue Colonel Colonna d'Ornano, 20090 Ajaccio,

Directeur général : Mr Jérôme, Julien, Nicolas PRADAL, demeurant Route de la Carosaccia, Lieu-dit Codimozzu, 20000 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 10 octobre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FBcompetition,

SIEGE SOCIAL : Les 7 Ponts - Lot Néri - Rue Paul Colonna d'Istria - AJACCIO (20090)

OBJET : Mécanique générale, Vente de pièces détachées

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Jean-Philippe BOZZI, demeurant Lieu-dit Valle Longa - Piscia Rossa - Mezzavia - AFA (20167),

DIRECTEUR GENERAL : Marc-Antoine BOZZI, demeurant Lieu-dit Valle Longa - Piscia Rossa - Mezzavia - AFA (20167),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/11/2016, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée SCI CORSICA CONCEPT. **Siège social** : lotissement u pinu 56, route de la marana 20290 Lucciana. **Capital minimum** : 10 euros, **capital initial** : 100 euros, **capital maximum** : 1000000 euros **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : M. Damien ROUX, lotissement u pinu, 56, route de la marana, 20290 Lucciana. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/11/2016, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée HANNA. **Siège social** : 68 les hauts de rasignani 20290 Borgo. **Capital minimum** : 1000 euros, **capital initial** : 1000 euros, **capital maximum** : 300000 euros **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : M. Monir EL Bouazzaouy, 68 les hauts de rasignani 20290 Borgo. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO du 15/12/2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

LES PETITES HALLES BIO

Siège : Ld CORBA, Hameau de Bala, rte de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Objet : L'exploitation par voie de création, acquisition, location ou prise en gérance : de tous fonds de commerce d'achat et de vente de détail de fruits et légumes, de tous produits d'alimentation et d'épicerie, de tous produits biologiques à la fois en magasin et sur foires et marchés de tous établissements se rapportant à la restauration, à la distribution de boissons, bars, vente à emporter. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédéric NAPOLI demeurant Ld CORBA - Hameau de BALA, rte de Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SANTA LUCIA DI MORIANI du 12/12/2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

LA CANTINE DE LA VALLICELLA

Siège : 20230 Santa Lucia di Moriani

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Restauration sur place et à emporter

Président : Monsieur Laurent AGOSTINI, demeurant Paesolu di Prunete, 20221 CERVIONE

Directeur Général : Monsieur Jean-François, Edouard, Pierre CARDI, demeurant La Vallicella, 20230 POGGIO MEZZANA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SASU "NURSE'EVENT"

Siège : Immeuble Marcellesi - Route de Marina Village - 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'organisation d'évènement pour les enfants et les parents lors de mariage, baptême, anniversaire ou tout autre évènement

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Président : Madame Mylène SAVAIANO épouse SALAZAR demeurant Immeuble Marcellesi - Route de Marina Village - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour Avis,

CONSTITUTION SARL PAR APPORT FDC

« Aux termes d'un acte ssp en date à AJACCIO [ZA] du 06/12/2016, enregistré au SPFE AJACCIO le 12/12/2016, bord 2016/32034, Réf 2016 A 00148 : Il a été constitué par apport de fonds de commerce la société : SARL **CAMPING LA VALLEE**, capital 647.520 EUR, siège Lieu-dit Verghia, Coti-Chiavari, 20138 COTI-CHIAVARI, durée 99 ans, objet : tant en France qu'à l'étranger l'acquisition, la création, l'exploitation de tous parcs résidentiels de loisirs, hôtellerie de plein air, campings, caravaning, vente de produits d'alimentation, boissons sans alcool, sandwiches, vente de glaces alimentaires et hydriques. **Gérant** : M. **Antoine PERETTI**, né le 22.11.1948 à Ajaccio, demeurant Lieu-dit Verghia, Allée des Platanes, 20138 COTI-CHIAVARI, pour une durée illimitée. Le **capital social** de 647.520 EUR dont 20 EUR d'apport en numéraire, est divisé en 64.752 parts de 10 EUR de nominal réparties aux différents associés en fonction de leur apport. Il a été fait apport par M. PERETTI Antoine, né le 22.11.1948 à Ajaccio et Mme Agnès ISOARD-PERETTI, née le 20.04.1953 à Marseille, demeurant ensemble Lieu-dit VERGHIA, Allée des Platanes 20138 COTI-CHIAVARI, avec jouissance au 6 janvier 2017, d'un fonds de commerce de « camping, vente de glaces alimentaires et hydriques, sandwiches, boissons, vente de produits d'alimentation », immatriculé au RCS AJACCIO A 300.616.659, à concurrence de 647.500 EUR, dont 450.000 d'éléments incorporels, 197.500 EUR d'éléments corporels ».

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 Octobre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **SAS ALBA VERDE**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 500 euros
SIEGE : Lieu-dit Casella, 20243 Prunelli di Fiumorbu
OBJET : La réalisation des activités agricoles suivantes exécutées pour le compte de tiers : taille des arbres fruitiers et des vignes, préparation des terres, opération de récolte, semis et plantations...
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
PRESIDENT : Monsieur **Laurent LALEU** demeurant Lieu-dit Casella, 20243 Prunelli di Fiumorbu,
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/11/2016 constitution de la SAS : **MOVE E FA**. **Capital** : 10000 euros. **Siège social** : 21 bis rue cesar campinchi 20200 bastia. **Objet** : intermédiation en financement participatif. **Président** : **Marie Maestracci**, 21 bis rue cesar campinchi 20200 bastia. **Directeur général** : Emmanuel Maestracci, 42 rue paradis 13001 marseille. **Admissions aux assemblées et droits de vote** : chaque associé participe aux AG, une action = un vote. **Clauses d'agrément** : cession soumise à agrément. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 12 décembre 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **PMSD**
SIEGE SOCIAL : RN 193 - Lieu-dit Arbu-cetta - Casatorra - BIGUGLIA [Corse]
OBJET : L'acquisition et la gestion notamment par location, de terrains et de tous biens immobiliers ;
La construction de locaux en vue de leur location ainsi que la vente à titre exceptionnel de ces biens dans le but exclusif d'une bonne gestion de son patrimoine.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1400 euros
Montant des apports en numéraire : 1400 euros
GERANCE : M. **David DARY**, demeurant route de Monticello, Orniccio, L'ÎLE-ROUSSE [Corse],
M. **Dominique SIALELLI**, demeurant Villa Les Bruyères, Quartier Colombani, BASTIA [Corse].
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même non associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santa Maria Siché du 23/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en Nom Collectif
Dénomination sociale : **U MUNTAGNOLU**
Siège social : 20190 SANTA MARIA SICHE
Objet social :
- Débit de tabac, papeterie, librairie.
- Vente de jeux nationaux.
- Confiseries et boissons non alcoolisées.
- Vente de tous accessoires de décoration et de souvenir.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur **Michaël Yoan LANDRE**, demeurant Quartier Siché, 20190 SANTA MARIA SICHE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour Avis, Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/11/2016, il a été constitué une SAS dénommée **A CUCHJARINA**. **Siège social** : 27 residence le critere 20290 Lucciana. **Capital** : 100€. **Objet** : BISCUITERIE ARTISANALE. **Président** : Mme **AUDREY marazzi**, clos palatino appartement g11 20290 Borgo. **DG** : M. **jeremie marazzi**, clos palatino - g11 20290 Borgo. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Décembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : « **LUCIANNA** »
Siège social : Lieu-dit LOZZI - 20130 CARGESE
Forme : Société à Responsabilité Limitée,
Objet social : La Société a pour objet les soins esthétiques : soins du visage, épilations, massages, manucure, maquillage, bronzage ainsi que la vente de produits de beauté, de parfumerie, de bijoux fantaisie et accessoires.
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.
Capital social : 10.000 euros.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
Le **premier gérant** de la société est **AR-RIGHI Nathalie**, célibataire, née le 20 décembre 1988 à Mont Marsan, domiciliée à Lieu-dit LOZZI - 20130 CARGESE. Elle est nommée pour une durée indéterminée.
RCS Ajaccio
Pour avis et mention.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un SSP en date du 8/12/2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière :
DENOMINATION : **ALBA**
SIEGE SOCIAL : Monte Mare, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio
OBJET : Acquisition, administration gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : M. **Jean-François ANDREOZZI** demeurant Monte Mare, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO.
IMMATRICULATION au RCS de AJACCIO.
AGREMENT : Dispense d'agrément pour cessions entre associés, conjoints, ascendants ou descendants. Agrément pour toutes autres personnes à la majorité de plus des deux tiers du capital.
Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 28 novembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : **AGENCE IMPERIALE**
Siège social : 61 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Capital social : 10.000 €
Objet : L'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. L'activité de location immobilière, de gérance immobilière, de syndicat de copropriété.
Durée : 99 ans
Gérant : Mr **Jean-Louis FILIPPINI** demeurant Route du Sparato, Villa les Cèdres, 20000 Ajaccio.
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis,



S.C.P LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio
Immeuble le Saint-Jean
20137 Porto-Vecchio
Tél : 04 95 70 45 70

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2016, il a été constitué sous la dénomination **LINK** une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Siège social : 30 Hameau de Turricoli 1 - 20137 Porto-Vecchio
Objet social : En France et dans tous les pays : Le transport par taxi, de voyageurs, de malade assis, de colis, presses ou toutes autres marchandises. La mise à disposition de chauffeurs ;
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS
Capital social : 1000 €
Président de la société : Monsieur **MIL-LERIRI Hervé** né le 25 novembre 1974 à STRASBOURG [BAS-RHIN], le 25/11/1974 Villa kena Borivoli, 20146 SOTTA de nationalité française
Immatriculation au R.C.S d'Ajaccio.
Pour avis et mention.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Décembre 2016, établi à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : **GARANCE**
SIEGE SOCIAL : Allée des Carrefours - Lotissement LES COLLINES I - 20620 BIGUGLIA.
OBJET : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique ainsi que, en cas de besoin, la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 8000 euros
GERANCE : Madame **Sylvie GONCALVES DE ARAUJO**, demeurant Lieu-dit MAR-MUCCIU à FURIANI [20600]
IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA
Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 16/12/2016, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : **CENTRALE CORSE BIO**
Siège : 13 Lotissement Arbu-cetta, 20620 Biguglia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : Achat pour vente et conditionnement d'huile alimentaire usagée,
Président : Monsieur **Philippe Salvi**, demeurant au 1, Clos St-Vincent, Route de San Ornello, 20290 Borgo
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.
Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 15 décembre 2016 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : SCODDU ROSSU ; **Forme** : Société à responsabilité limitée ; **Siège social** : Zone Industrielle de Tralavettu 20110 PROPRIANO ; **Objet** : La gestion [par location ou autrement], l'exploitation, l'administration d'un lieu d'hébergement [résidence hôtelière ou hébergement similaire] pour séjours de courte durée avec fournitures concomitantes de prestations de services hôtelières. Assistance à la maîtrise et au suivi d'ouvrages ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; **Capital** : 1000 euros ; **Gérance** : Roch LEANDRI demeurant 7 avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 08 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

SAS BIRDIMILLE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2000 €, dont le **Siège social** est chez AGIS SARL 13 lotissement Arbuçetta, 20620 Biguglia, ayant pour **objet** en France et à l'étranger : Petit travaux de bricolage, entretien des vignes et espaces verts, démaquillage, élagage, création et entretien de jardins, pour une **durée** de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS :

Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Il a été nommé comme président, Monsieur Mohamed EL MAATOUG demeurant à, Bât A, Logirem la Punta, 20217 St-Florent

Pour avis, Le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière, **DÉNOMINATION** : LOU **SIÈGE SOCIAL** : 23, Route de la Fontaine Vecchia, 20228 LURI, **OBJET** : L'acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tout bien immobilier, **DURÉE** : 99 ans, **CAPITAL** : 1.000 euros, **APPORTS EN NUMÉRIQUE** : 1.000 euros, **GERANCE** : Monsieur Pascal PAVERANI, demeurant 16 Impasse Fedeli, 13007 MARSEILLE

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, **IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA.

CONSTITUTION
D'UNE SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Suivant acte S.S.P. du 15 Décembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : I très casi location

Siège social : Route de Piantarella, 20169 Bonifacio.

Objet : La Société a pour objet :

La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce de location de bateaux, véhicules et motos.

- et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ;

- la participation de la Société à toutes entreprises créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou d'en faciliter le développement et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, fusion, scission, alliance, société en participation ou groupement d'intérêt économique

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Gérant : - Mr Philippe GODEAU. Né le 14 Mai 1961 à GRENOBLE ; Nationalité Française ; Demeurant : 10, Regent Park Terrace, Primrose Hill, GB - NW1 7 EE LONDRES est nommé premier gérant de la société pour une durée de 99 ans. **Immatriculation** : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis.
Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2016 à BORGIO (Haute-Corse), il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.C. G.A.D.

Forme : Société Civile

Capital social : 2.000 euros.

Siège social : Maison Ambrosi, 134 Route du Village de Revincio à BORGIO [20290]

Objet social : L'acquisition de terrains et la construction en vue de leurs ventes, en totalité ou en fractions, d'ensembles immobiliers sur ces terrains, après démolition des bâtiments existants, s'il y a lieu. La société pourra mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, pourvu que ces opérations soient compatibles avec la forme civile de la société et avec les dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation. Les immeubles sociaux ne pourront être attribués en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés en contrepartie de leurs apports. En revanche, les parties des immeubles sociaux qui ne seraient pas vendues lors de l'achèvement pourront être louées temporairement et accessoirement en attendant leur aliénation.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme Chantal AMBROSI, dt 131 Route du Village de Revincio à BORGIO [20290]

Dépôt des actes au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Christophe CHAMBAUD, Notaire à PRECY SUR OISE, le 12/12/2016, a été constituée la Société Civile dénommée "SCI STEPHE-TYANN". **Siège social** : ALATA [Corse du Sud] Lieu-dit Pietrosella. **Capital social** : 1.200,00 € divisé en 120 parts sociales de 10,00 € chacune ; **Objet social** : L'acquisition, la location et la gestion d'un immeuble sis sur la commune de ALATA [Corse du Sud] Lieu-dit Pietrosella, ou de tous autres immeuble sur ladite commune, ou sur toutes autres communes ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble, ou de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO. **Cessions de parts** soumises à l'agrément des associés. Nommés premiers gérants de ladite société : - Monsieur Yarnick Michaël TUFFICO, Chargé d'Affaires, né à AJACCIO le 3/2/1972, demeurant à GOUVIEUX [60270], 15, rue Paul Moreau.

- Mademoiselle Stéphanie Annie RONDA, infirmière anesthésiste, née à PONT STE MAXENCE le 24/9/1974, demeurant à GOUVIEUX [60270], 15, rue Paul Moreau.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 3/11/2016 à GHISONACCIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : La promotion immobilière, la construction, la location et la vente en totalité ou par fractions, d'un ou plusieurs immeubles que la société se propose d'acquérir, de faire construire, consistant en immeubles individuels ou collectifs à usage d'habitation, professionnels ou commerciaux.

Dénomination :**LES RESIDENCES DU SUD.**

Siège social : Chez M. Lucien ROCCHI, Rés. SAN MICHELE, Appartement A4 20240 GHISONACCIA.

Capital : 1000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BASTIA

Gérant : M. Lucien ROCCHI, demeurant Rés. SAN MICHELE, Appartement A4 20240 GHISONACCIA.

Pour avis.
Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : DUY ANH

FORME : S.A.S.U,

CAPITAL : 1000 Euros,

SIÈGE SOCIAL : Chez Mr VINCENTI Christophe, Route de Canale Di Verde, 20230 Canale Di Verde,

OBJET : HOLDING DE PARTICIPATION,

DURÉE : 99 années,

PRESIDENCE : Madame NGUYEN THI ANH DAO, demeurant : 18, résidence Mare E MONTI, Lot 18, 20290 BORGIO.

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Chaque action donne un droit de vote et de représentation aux assemblées.

Transmission d'actions : Librement cessible entre associées et soumis à l'agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

GURKIN INVEST
FILMS CORSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 20218 Pietralba

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 décembre 2016 à Pietralba, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :**GURKIN INVEST FILMS CORSE**

Siège : 20218 Pietralba

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La production et la réalisation de films longs métrages, de courts métrages, de documentaires et plus généralement, toute production audiovisuelle ; La production et la réalisation de films publicitaires, de films techniques et d'entreprise, de films de formation ou éducatifs, de clips vidéo ;

- Les activités connexes à la production de ces films telles que prise de son, effets spéciaux, développement, montage, coloriage, etc... exercées pour le compte de tiers, que ce soit pour le cinéma ou pour la télévision ; Les activités de production et d'édition musicales, notamment de bandes originales pour tous types de films précités ; Toutes prestations de service dans le domaine du multimédia, de l'internet, de l'intranet, de l'informatique, de la télématique, de la communication, du commerce électronique, se rapportant aux activités précitées et comprenant notamment des prestations d'animation, de conseil, de conception et d'hébergement de tous systèmes, réseaux ou sites, de design, de marketing ;

- La participation de la Société, directe ou indirecte, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social [y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social], ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Sabrina Roubache, demeurant 161, rue François Mauriac, Résidence Vallon Mauriac, Immeuble B, 13010 Marseille

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/12/2016, il a été constitué la SCI dénommée CVBE. **Siège social** : marine de farinole 20253 Farinole. **Capital** : 100 euros. **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : M. CHARLES EZGUILIAN, lieu dit usciolu 20253 Farinole. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

S.A.S.P.A.S

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Immeuble Benetti - Santa Giulia
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 Décembre 2016, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : S.A.S.P.A.S

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Immeuble Benetti - Santa Giulia - 20110 Propriano

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La vente, la location, la maintenance et la pose de matériel de vidéo surveillance, alarmes, automatisme de portail, tous matériels électriques de courant faible et courant fort, domotique ; La vente, la location, la maintenance et la pose d'ascenseurs, monte-charges ; Le montage - câblage d'armoire électrique ;

Présidence : Monsieur PAOLI Mathieu, né le 26 Septembre 1986 à Ajaccio, demeurant A Funtana du Frusteru, 20110 Propriano

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

Votre publicité dans l'ICN!
2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Blanc)
40€.
Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveaux clients = 1 parution offerte en plus!
06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/12/2016, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : SCI DIAMANT BLEU **Siège social** : Lotissement de SAINT CYPRIEN - Z.A.E - Lot n° 479, Route de PINARELLO, RD 468, 20137 LECCI **Forme** : Société Civile Immobilière **Capital** : 1000 € **Objet social** : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport, ou autrement **Gérant** : Madame Sandra MENDEZ MANCILLA, 36 Résidence l'Orti di l'Osù, Lieu dit Poretta di Ciaconne, 20137 LECCI **Cessions de parts sociales** : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Biguglia du 30/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Société Corse de Services

Forme : SASU,

Capital : 100 euros,

Siège social : 2, Place Sainte Catherine, Village d'Ortale, 20620 Biguglia,

Objet : Travaux divers de bâtiment,

Durée : 99 ans,

Président : M. Khoumeri Patrick,

Immatriculation : En cours d'immatriculation au RCS de Bastia.

CORSE PISCINE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chez Mr Andreani Daniel
Casamoza,
20243 Prunelli Di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casamoza, 20243 Prunelli di Fiumorbo du 07/11/2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CORSE PISCINE

Siège social : Chez Mr Andreani Daniel, Casamoza, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Objet social : Toutes opérations d'acquisition de terrains ou de locaux, la gestion de patrimoine immobilier, la location de tout patrimoine immobilier, et toutes opérations connexes à ce type d'activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur ANDREANI Daniel Anchise, demeurant à Casamoza, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Décembre 2016, il a été constituée une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de chirurgiens-dentistes

Dénomination : SELARL COLOMBANI

Siège social : 6, rue Colonne Colonna d'Ornano - 20090 AJACCIO

Capital : 1000 euros en numéraire.

Durée : 99 années.

Objet : Exercice de la profession de chirurgien-dentiste et réalisation de toutes les opérations compatibles avec cette profession, s'y rapportant ou contribuant à son exercice.

Gérant : Anthony COLOMBANI demeurant 6 Rue du Colonel Colonna D'Ornano - 20090 AJACCIO

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/12/2016, il a été constitué une SCI dénommée :

JOUABOUL

Siège social : lieu-dit conconi, chez Damien Jouannot, 20226 SPELONCATO

Capital : 200 €

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers **Gérant** : M. JOUANOT Damien Lieu-dit Conconi, 20226 SPELONCATO

Cession des parts sociales : Cession soumise à agrément.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 12 décembre 2016, enregistré le 13 décembre 2016, dossier 2016/30767, référence 2016 N 00034, il a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : ELDORADO

Siège social : OLETTA [20232], lieu-dit Guadelle.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 800,00 Euros.

Gérants : Monsieur Marc GUIFFRIDA et Madame Geneviève CUCCU épouse GUIFFRIDA demeurant à OLETTA [20232], lieu-dit Guadelle.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,

Maître Vannina MAMELLI, Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2016, à Ville Di Pietrabugno [20200], il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

VAUDE MECUM

Forme : Société par Actions Simplifiée **Objet** : Exercer l'activité de guide conférencier, effectuer des visites, excursions et circuits culturels ;

- accompagner des groupes, interpréter et commenter le patrimoine culturel et naturel, animer des conférences et séminaires pédagogiques, en tous lieux, et à destination de tout public.

Et plus généralement, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Siège social : Alzeto N°21, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : M. Jean Michel CASANOVA, demeurant Alzeto N°21, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis et mention,

Le président.



Société Titulaire
d'un Office Notarial
A Prunelli di Fiumorbo
Maître SYLVIE MICHELI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 12 décembre 2016 par Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] enregistré le 09/12/2016 sous référence 2016N00029, il a été constituée une Société Civile Immobilière de Construction Vente entre la Société dénommée ALYAN GROUP Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.569.546,00 € ayant son siège social à PARIS [75008] 9 RUE BEAUJON identifiée sous le numéro SIREN 431 397 140 RCS PARIS et la Société dénommée FAMIDDA HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.000,00 € ayant son siège social à SARTENE [20100] Domaine de MURTOLI identifiée sous le numéro SIREN 822504510 RCS AJACCIO ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCCV PCGP

Siège : MURTOLI, 20100 SARTENE.

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000,00 € divisé en 200 parts de DIX EUROS [10,00 €] chacune, numérotées de 1 à 200

Apport en numéraire les associés : 2000,00 €

Objet :

La Société a pour objet :

- la construction d'un ou de plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions

- la réalisation de toutes opérations civiles : l'acquisition, la souscription, la propriété, l'échange, l'administration, la mise à disposition, la gestion, la location, la transmission de tous biens à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; l'emprunt, avec ou sans garanties hypothécaires conforme à l'objet social - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

Les immeubles construits par la Société ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant engage la Société par les actes entrant dans l'objet social.

Les décisions relatives aux actes n'entrant pas dans l'objet social sont prises par la collectivité des associés dans les conditions précisées à l'article « Règles de majorité » des statuts.

Gérance : Monsieur Paul Marie CANARELLI, demeurant à LECCI [20137] CALA ROSSA, Né à BASTIA [20200] le 12 août 1967.

En l'absence de Monsieur Paul Marie CANARELLI la deuxième gérance statutaire sera confiée à Monsieur Pascal GRIZOT.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire.

Immatriculation : RCS AJACCIO

Pour avis,

Signé : SYLVIE MICHELI,

Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 12/12/2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CALYPSO MARINE,
Siège social : Pozzo Brando, Brando (Corse)
Objet : Centre de plongée, travaux maritimes, magasin plongée, prestations service maritime (location, travaux...), et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros
Président : Monsieur Jean-François VALERY, demeurant Pozzo Brando, BRANDO (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Construction Vente

Dénomination : SCCV " Les Jardins de Monserato "

Siège : 23, Lotissement Albella - 20620 BIGUGLIA

Objet : La construction d'un ou plusieurs biens immobiliers en vue de leur vente en totalité ou par lot

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur Joseph CASAROLI demeurant 23, Lotissement Albella - 20620 BIGUGLIA

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/11/2016, il a été constitué une EURL dénommée KWANDEE.

Siège social : 4 boulevard paoli 20200 Bastia. **Capital :** 10000 €. **Objet :** - Toute activité dans le domaine des systèmes et logiciels informatiques. **Gérance :** M. Jean-Michel Cardì, 4 boulevard paoli 20200 Bastia **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS de Bastia.**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : MA CITADELLE

SIÈGE SOCIAL : 8 Rue Miot, 20200 Bastia

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et de biens immobiliers et de locaux commerciaux. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années

Capital : 300 Euros

Apports en numéraire : 300 Euros

Gérance : Mr. GJULIANI Pascal, 8 rue Miot, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 29/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : GHITA

Siège social : 64 Ceccia, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mr Hugues, Michel BOUDY demeurant 65 Place Drouet d'Erlon, 51100 REIMS

- Mr Alexis VINCENT-CASTELLI demeurant 64 Ceccia, 20137 PORTO-VECCHIO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

La Gérance,

MODIFICATION GERANT

LA COSTA ROSA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200.318.77 euros

Siège social : Fiume d'Olmo

20230 Talasani

353 127 558 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée LA COSTA ROSA a : Pris acte de la décision prise par Monsieur Matteo SAVASTANO de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Francesco LUPO, demeurant 4 Via Mongrando, 00168 ROMA pour une durée illimitée à compter du 31 octobre 2016. Le nom de Monsieur Francesco LUPO a été substitué à celui de Monsieur Matteo SAVASTANO.

Pour avis, La Gérance.

PAS A PAS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : 3, Rue du 9 Septembre

20110 Propriano

B 349 233 932 RCS Greffe Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes du PV de l'assemblée extraordinaire des associés en date du 12/10/2016, enregistré à Ajaccio le 10/11/2016 - dossier 2016 29304 - réf. 2016A00015 les associés ont : 1/- décidé de nommer, à compter du 12/10/2016, en qualité de nouveau gérant Mme D'ORTOLI Alexandra demeurant à 9 Rue Jean Donat à 20110 PROPRIANO en remplacement de Mme ANDREANI Michèle, décédée le 3 octobre 2016 ;

2/- décidé de mettre à jour les statuts de la société en prenant acte de la dévolution successorale des parts sociales détenues par feu Mme ANDREANI Michèle au profit, par moitié (1/2), de M. D'ORTOLI Raphaël et de Mme D'ORTOLI Alexandra.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis,



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT (20217), le 8 décembre 2016, Monsieur Joseph GALLETI a démissionné de ses fonctions de co-gérant de la "SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE MICORIA" immatriculée le 22 mars 1990 pour une durée de 35 ans auprès du registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 377 614 771.

Pour avis,
Maître Sophie MAMELLI.

SEDACTEC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.489.90 €

Siège social :

Zone Industrielle de Tragone

20620 Biguglia

344 537 527 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 22 Décembre 2016 : Monsieur GARCIA Bernard, demeurant Résidence des Iles - Avenue de la Liberté - 20600 BASTIA a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour. Monsieur GARCIA Thierry demeure seul gérant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

MIZONI

SARL au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 1, rue du Fornellu

20217 Saint-Florent

R. C. S. Bastia 821 150 562

Aux termes d'une délibération en date du 1 octobre 2016, l'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant, pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2017, Monsieur Louis MIZON demeurant 1, chemin Vert à OBLINGHEM [62920], en remplacement de Madame Nathalie JULIEN, démissionnaire.

Pour avis,
La Gérance.

SARL SIMONI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 17.280 Euros

Siège social : 20232 Vallecalle

R.C.S : Bastia 497 120 410

Suite au décès de Monsieur Thierry SIMONI, gérant de la société, survenu le 17 novembre 2015 à VILLE-DI-PIETRABUGNO, l'assemblée générale des associés réunie en date du 12 décembre 2016 a décidé de nommer en tant que nouveau Gérant, avec effet rétroactif à compter du 17 novembre 2015, Monsieur Jacques SIMONI demeurant, Résidence Empereur, 4 rue Impératrice Eugénie à BASTIA [20200].

Pour avis,

MODIFICATION
SIEGE SOCIAL

Etude de Maître

Jacques BRONZINI
de CARAFFA

Notaire à Bastia (20200)

1, Rue Luiggi Giafferri

Société Civile Immobilière

"F.P.C.A."

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social :

Les Terrasses de Funtanone,

Bâtiment E

20200 Ville di Pietrabugno

RCS Bastia 494 909 112

CHANGEMENT
DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société qui était à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Les Terrasses de Funtanone, Bâtiment E, à l'adresse suivante : VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Résidence Cap Toga, Les Terrasses de Toga II, Bâtiment B, route du Fort, à compter du 08 décembre 2016.

L'article 5 des statuts a été, en conséquence, mis à jour. Mention sera faite au RCS DE BASTIA (20200).

Pour avis, Le Notaire.

CORSE PRESTIGE
IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000.00 €

Siège social : Alata - Village

20167 Alata

442 222 923 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 01 juillet 2016 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/07/2016, d'ALATA VILLAGE, ALATA (Corse), à AJACCIO (Corse) 5, Rue Maréchal Ornano.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

DOMINIC

Société Civile Immobilière

Au capital de 111.288 euros

Siège social : Maison Niellini

Hameau de Pinzuta - 20217 Canari

442 456 638 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 NOVEMBRE 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Maison Niellini - Hameau de Pinzuta - 20217 CANARI au Cardiccia - 20290 MONTE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 57



Me Gérard ROMAIN

Avocat au Barreau de GRASSE
Conseil en Droit des Sociétés
Conseil Fiscal
11, rue Léopold Bucquet
[06400] Cannes
Tel : [33]04.93.38.68.25

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant A.G.E. du 30/11/016, les Associés de la S.A.R.L. "LOCA CORSE" Capital 8000,00 € R.C.S AJACCIO B 454 060 237 ont décidé de transférer à compter du 1er novembre 2016, le siège social de [20137] PORTO-VECCHIO, Ch de Covasina, Bungalows FILIPPI, à [06750] CAILLE, 5401 route de la Moulière ; l'article 3 "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié. Dépôt des pièces : Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO et de GRASSE.

Pour avis, La Gérance.

N° 58

2A HABITAT

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 Euros
Siège social : GRANACE
[Corse du Sud]
Quartier CASAMARTA
Transféré à Sarrola-Carcopino
[Corse du Sud]
Baglione - 20167 Mezzavia
R.C.S : Ajaccio B 514 004 712

Suivant décision de l'associée unique en date 1er décembre 2016 : Le siège social a été transféré de GRANACE [Corse du Sud 20100] Quartier Casamarta à SARROLA-CARCOPINO [CORSE DU SUD - 20167 MEZZAVIA] - BAGLIONE. Les Statuts ont été mis à jour. - Dans l'insertion parue dans le numéro 6644 du 16 décembre 2016, il fallait lire 514 004 712 et non 514 004 112 12.

Pour Avis,

N° 59

CERDIS

SARL au capital de 10000 €
Siège social : Lieu-dit Dragone,
RN 193, 20620 Biguglia
808 303 861 RCS de Bastia

L'AGE du 22/11/2016, a décidé de transférer le siège social de la société **Lieu-dit ALZETTE, Carrefour de Prunete, 20221 Cervione**, à compter du 22/11/2016. Mention au RCS de Bastia.

N° 60

ON OFF CORSICA

Société en Nom Collectif
Au capital de 8000 euros
Siège social : Espace Ceppe
20620 Biguglia
451 440 267 RCS Bastia

La gérance a décidé de transférer le siège social du ESPACE CEPPE, 20620 BIGUGLIA au **Résidences Terrasses du Macchione, Bâtiment B, Avenue du Macchione, 20600 BASTIA** à compter du 01/01/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

N° 61

NEXT

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 Euros
Siège social : Lieu-dit Cuparchiata
Route de Viggianello
20110 Viggianello
Transféré à :
Ajaccio (20000) 9, Rue Davin
R.C.S. : Ajaccio B 538 045 063

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 16 novembre 2016 : Le siège social a été transféré de 20110 VIGGIANELLO - Route de VIGGIANELLO - Lieu-dit CUPARCHIATA à **AJACCIO (20000 - CORSE DU SUD) - 9, rue Davin** - Les statuts ont été mis à jour par voie de refonte globale.

Pour avis,
La Gérance.

N° 62

S.A.S. SANTINI IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000€
Résidence Les Crêtes,
Immeuble les Genêts,
Route des Sanguinaires,
20000 Ajaccio
RCS 791 399 082.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 25/11/2016, le siège social a été transféré **Résidence l'Aghja, Route d'Alata, 20090 AJACCIO**, et ce à compter du 25/11/2016. Formalités au RCS d'AJaccio.

N° 63

AVENIR CONSTRUCTION 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Rés. Alba Chiara
Quartier Lupino, 20600 Bastia
810 931 048 RCS Bastia

La gérance a décidé de transférer le siège social du Rés Alba Chiara - Quartier Lupino - 20600 BASTIA à **697 Route Impériale, Lieu-Dit Saint Pancrace, 20600 FURIANI** à compter du 15/12/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 64

ADN CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Maison Niellini
Pinzuta - 20217 Canari
429 034 143 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 NOVEMBRE 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ADN CONSULTING a décidé de transférer le siège social de Maison Niellini - Pinzuta - 20217 CANARI à **Cardiccia - 20290 MONTE** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
la gérance.

N° 65

A TORRA DI RENOSU

Société Civile Immobilière
Au capital de 16.000 euros
Siège social : Espace Ceppe
20620 Biguglia
479 543 985 RCS Bastia

La gérance a décidé de transférer le siège social du ESPACE CEPPE, 20620 BIGUGLIA au **Résidences Terrasses du Macchione, Bâtiment B, Avenue du Macchione, 20600 BASTIA** à compter du 01/01/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

N° 66

TL INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 40000,00 Euros
Zone Industrielle du Vazzio,
20000 Ajaccio
512584525 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/09/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Z.I DU VAZZIO, N°11, B.P. 506, 20189 AJACCIO CEDEX 2** à compter du 15/09/2016. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 67

DELTA BOIS CASINCA

SARL au capital de 10.000,00 euros
Sorbo-Ocagnano (20214)
Querciole - RN 198
RCS Bastia 523 503 480

Par AGE du 30 novembre 2016, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social à **RN 193 - 20620 Biguglia**.

Modification au RCS de Bastia.

Pour Avis.

N° 68

AVIS

Le 29/11/2016, l'AGE de **JMC IMMOBILIER**, SCI - capital 876.000 euros - Siège social : 22 rue des Chaudières 44340 BOUGUENAI - 421 331 026 RCS NANTES ayant pour activité l'acquisition d'un immeuble sis 23 rue du Moulin - NANTES, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, d'une durée de 99 ans jusqu'au 05/01/2098, a décidé de transférer le siège social à **Scaglione, Porticcio, 20166 GROSSETO PRUGNA**. En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 69

P et P Diffusion

SARL au capital de 15000 euros,
Rés Erbajolo, 20600 Bastia
531 061 646 RCS Bastia.

L'AGO du 01/12/2016 a transféré le siège social à **25 rue Juge Falcone, Rive Gauche, 20200 Bastia** à compter du 01/12/2016. Dépôt au RCS de Bastia.



MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 70



**Me Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**
Notaires Associés à AJACCIO
LE REGENT,
3, Avenue Eugène MACCHINI

AUGMENTATION DE CAPITAL Suite à APPORT DE FONDS DE COMMERCE et de biens immobiliers

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY Notaire associé de la SCP « Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, Notaires Associés à AJACCIO, LE REGENT, 3, Avenue Eugène MACCHINI » le 09 Décembre 2016 contenant APPORT de Fonds de Commerce et APPORT d'immeuble avec Augmentation de capital en cours de publication au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO.

A la requête des associés de la Société dénommée LES TAMARIS, Société par actions simplifiée au capital de 7622,45 € ayant son siège social à LECCI [Corse du Sud] Domaine de Saint-Cyprien - Boulevard Napoléon identifiée sous le numéro SIREN 347 819 716 au RCS d'AJACCIO, il a été procédé à :

- L'apport d'un fonds de commerce de « Location saisonnière assortie de prestations de services, ménage journalier, ménage final, locations de draps accueil journalier » sis et exploité sur la Commune de LECCI [Corse du Sud], Boulevard Napoléon, lotissement Saint Cyprien pour l'exploitation duquel Madame Dominique BARTOLI née POLI est immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 512 581 190.

Ledit bien est évalué à 100.452,00 € [CENT MILLE CINQ CENT QUARANTE DEUX EUROS]

- éléments incorporels à concurrence de 70 000,00 € [SOIXANTE DIX MILLE EUROS]

- éléments corporels à concurrence de 30.542,00 € [TRENTE MILLE CINQ CENT QUARANTE DEUX EUROS]

Prise de possession à compter du :
09 décembre 2016

- L'apport de divers biens immobiliers sur la commune de LECCI [Corse du Sud] lotissement San Ciprianu dans la copropriété les TAMARIS 2.

L'article 7 APPORTS à été modifié en conséquence

L'article 8 CAPITAL SOCIAL a été modifié en conséquence

Il a été décidé d'augmenter le capital social de 7.622,45 € à 3.308.162,00 €

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, notaire associé.

Les oppositions, seront reçues en leur forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi à l'adresse d'exploitation du fonds de commerce et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32, Boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,
Maître Olivier LE HAY,
Notaire Associé.

N° 71

AVIS DE CESSIION ET DE REDUCTION DU CAPITAL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2016, la collectivité des associés de la **SAS IMAGO MUNDI**, demeurant Immeuble Sylvestre, quartier gendarmerie, 20190 Santa Maria Siche, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 509285680, a décidé d'autoriser la réduction du capital de la société par rachat des actions de l'un des actionnaires, afin de le porter de 10.000 € à 5000 €. En conséquence de cette décision, il est procédé à la modification suivante de l'article 7 des statuts :

« Article 7 - Capital social

Suite au rachat par la société le 22/12/2016, de l'intégralité des titres détenus par Mme GLINATSI Michèle et de leur annulation, la capital social est fixé à la somme de Cinq Mille [5000] €. Il est divisé en Cinquante [50] actions de Cent [100] € chacune, numérotées de 1 à 50, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :
- Mr GLINATSI Claude, à concurrence de Cinquante [50] actions, numérotées de 1 à 50, ci 50 actions,
Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 50 actions.»

Pour avis,
Le président.

N° 72

SOCIETE BASTIAISE DE DIFFUSION

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Panconi
Sottani - Lotissement l'Orangerai
20290 Lucciana
495 720 260 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décision en date du 23/11/2016, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.432.441,30 € pour le porter à 1.440.063,75 €, par voie de création de 93.962 parts nouvelles de 15,2449 € chacune, puis de réduire ledit capital d'une somme de 1.432.441,30 € pour le ramener à 7.622,45 €, par apurement des pertes et par voie d'annulation des 93.962 parts. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Pour avis.

N° 73

LES OPTICIENS DE LA ROCADÉ

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 379.000 euros
Siège social : Centre Commercial
La Rocade, 20600 Furiani
452 103 153 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal en date du 15 décembre 2016, l'associée unique a décidé :

* D'augmenter le capital d'une somme de trois cent quatre vingt dix sept mille euros pour être porté à sept cent soixante seize mille euros.

* De modifier l'article 8 des statuts.

* Ancienne mention :

Capital : 389.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital : 776.000 euros

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 74

« GROUPE FIRROLONI »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 592.500 euros
Porté à 1.000.000 euros
Siège social : Résidence Pasci Pecura
Immeuble les Gentianes
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 752 156 174

Par décision du 22/12/2016, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 407.500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 592.500 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 1.000.000 euros

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION CAC

N° 75



Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes
Supérieures Spécialisées

SALAISONS REUNIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 53.357,50 euros
Siège social : ZAC de Folelli,
20213 Folelli - Penta di Casinca
408 742 674 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 novembre 2016,

Les mandats de Monsieur Ange PRO-NESTI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Frédéric BRIANT, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et ceux-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelés dans leurs mandats, l'Assemblée Générale décide de nommer :
- Monsieur Jean-Pierre FABIANI, domicilié Les Jardins de TOGA, 20200 - BASTIA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- DSP FINANCES - SARL, domiciliée Résidence Prince Impérial - 8, Rue François PIETRI 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2021.

Pour avis,
Le Président.

N° 76

PIANELLI FRERES

SAS au capital de 2.939.190 €
Siège : 12, Quartier Bartaccia
Route de La Corniche,
20110 Propriano
495004251 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGO du 15/09/2015, il a été décidé : de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire M. ROMEI Marc - Résidence Alzo di Sole - 20090 AJACCIO de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Mme MAGLIETTI Florence - Résidence Alzo di Sole - 20090 AJACCIO
Mention au RCS de AJACCIO.

N° 77

AVIS DE CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

KIM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.940.000 euros
Siège social :
10, Lotissement à Scopa
20166 Pietrosella
488320771 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2016, l'associé unique a nommé la SAS BDO PACA au capital de 2.000.000 € siège social llot 26 - Parc tertiaire Valgora 2 - Lice des Adrets 83160 LA VALETTE DU VAR en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Mme Delphine BRUN exerçant à présent au sein de la SASU GFC AUDIT au capital de 1000 € siège social 24 Av de Nice 06600 ANTIBES identifié 821 297 645 RCS ANTIBES, appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de M. Paul Hervé DE LOS RIOS, en raison démission de ce dernier.

N° 78

ILE DE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 7.622 Euros
Siège social : Domaine Saint Pierre
Sarrola-Carcopino [Corse du Sud]
R.C.S. Ajaccio B 307 524 397

Suivant délibérations du 28 octobre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des Associés a nommé :

- aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, Monsieur Daniel RAFFALLI, demeurant à AJACCIO 71 [Corse du Sud], Cours Napoléon,
- aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la SARL "BENIELLI", dont le siège social est à AJACCIO [Corse du Sud], Résidence Les Collines du Salario, Immeuble "Le Colisée", Bt C3, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro B 800 159 162.

Pour avis et mention,
La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 79

FERME MARINE DES SANGUINAIRES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 125.000 euros
Siège social : Lieu-dit Michel Ange,
Baléone Centre
Route Nationale 194, 20167 Afa
517 544 433 RCS Ajaccio

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 16 décembre 2016, les associés ont mis fin à compter dudit jour au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohier la Buissière, 02140 VERVINS, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
la Présidente.

N° 80



Cabinet de Maîtres MUSCATELLI CRETY - MERIDJEN

Avocats Associés
13, Avenue du Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.35.63
Fax : 04.95.31.38.14

Suivant procès-verbal du 5 octobre 2016, l'associée unique de la société «LA PIERRE EN ILES», SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé à CALVI (20260) - Chemin Donna di a Serra et immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 489 164 020 a décidé de modifier l'objet social de la société ainsi que l'article s'y rapportant comme suit :

OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

- L'activité de location saisonnière ou de plus courte durée de logements meublés tant auprès des particuliers qu'auprès des sociétés, la gestion desdits logements ainsi que le cas échéant l'aménagement de ceux-ci.
Le reste de l'article demeure inchangé.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 81

SOCODA

Société Anonyme
Au capital de 100.000.00 €
Siège social : Z.I Cantone
20260 Calvi
308 820 299 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : Madame Françoise ORABONA, demeurant à BASTIA [Corse] 10 rue Campanari,

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 82

CORSICA SANTE

SAS au capital 1.000 Euros
Siège social : Village
20232 Vallecalle
RCS Bastia 818 245 300

Par décision d'associés en date du 7 décembre 2016 a été nommé à compter du 1er janvier 2017 en qualité de Président la SAS Investissement & Développement dont le siège social est 12 avenue de la dame - zone euro 2000 - 30132 CAISSARGUES - RCS NIMES 538 327 107 en remplacement de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, Présidente démissionnaire.

Pour avis,

N° 83

BALAGNE MATERIAUX

Société Anonyme
 Au capital de 800.000.00 €
 Siège social : Z.I Cantone
 20260 Calvi
 318 293 073 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : Madame Françoise ORABONA, demeurant à BASTIA (Corse) 10 rue Campanari,
 Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 84

BORGOMATERIAUX

Société Anonyme
 Au capital de 200.000.00 €
 Siège social : Lieu-dit Valrose
 20290 Borgo
 383 450 210 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : Monsieur René SAVELLI, demeurant Chemin de Borgo, 20220 Monticello,
 Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 85

ISODIS

S.A.S. au capital de 40.000 €
 Siège social : Lieu-dit Michel Ange
 20167 Afa
 RCS Ajaccio 815 038 559

Aux termes d'une délibération de l'A.G.E. en date du 16/11/2016,

- prend acte de la démission de Mr Jacques MUFFRAGGI de ses fonctions de membre du conseil de surveillance à compter de ce jour et nomme en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance, pour une durée illimitée Mr Jean-Pierre, Germain ROGER demeurant Pian di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO.

Pour Avis, Le Président.

N° 86

TECH'PRO 2A

S.A.R.L. transformée en S.A.S.
 Au capital de 2.000 €
 Siège Social : Lieu-dit Nivalella,
 Route de Chera, 20146 Sotta
 R.C.S. : Ajaccio 482 273 638

Par A.G.E. du 06/12/2016, il a été décidé à compter de ce jour, la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, de mettre fin au mandat de gérant Mademoiselle Valérie CATALA demeurant Nivalella, Route de Chera 20146 SOTTA, et de la nommer Présidente.

La dénomination, l'objet, le siège social, la durée, le capital et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
 Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 87

SARL CEVAL PRUNELLI

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622.45 €
 Dont le siège social est situé,
 Pont de Pisciatello - BP 72
 20129 Bastelicaccia
 RCS : Ajaccio 411 134 505

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2016, a décidé de modifier l'objet social à compter du 1er décembre 2016 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement à l'objet social est ainsi modifié :

ARTICLE 3 – OBJET
La société a pour objet :

Création, achat vente, prise en location, prise en gérance, vente de vins et alcools, vente de confiseries, vente de bijoux fantaisie et plus généralement toute vente de produits corsés, tout commerces, débit de boissons et toute activité liée au tourisme et aux loisirs. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapporte et contribue à sa réalisation.
 RCS Ajaccio.

N° 88

CANAZZI & FILS

Société Anonyme
 Au capital de 51.375.32 €
 Siège social : Lieu-dit Campometta
 RN 193, 20600 Furiani
 314 722 885 R.CS Bastia

Aux termes du PV du conseil d'administration du 20/12/2016, M. Pierre CANAZZI, demeurant à BASTIA, Cardo, a été nommé directeur général délégué en remplacement de Mme Marie Elizabeth CANAZZI - démissionnaire.
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 89

COMIBOUTIK

SARL transformée en SAS
 Capital : 5000 €
 Siège social :
 16, Avenue Noël Franchini
 20090 Ajaccio (Corse du Sud)
 Transféré à Ajaccio 20000
 Résidence Parc Lucie - Le Murano A
 10, boulevard Stéphanopoli de Comène
 R.C.S : Ajaccio B 520 346 842

Par décision en date du 21 décembre 2016 à effet du 1er janvier 2017, l'associé unique : a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ; a transféré le siège social du 16, Avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO (CORSE DU SUD) au 10, boulevard Stéphanopoli de Comène, Résidence Parc Lucie - Le MURANO A - AJACCIO 20000.

- a adopté les statuts sous sa nouvelle forme.

- a décidé que Monsieur Gérard DAGUET jusque-là gérant assumerait désormais les fonctions de Président

Pour Avis,

N° 90

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés de la SARL "MULTARI CONCEPT HOTEL", au capital de 10.000 € sis rte. d'Ortale, 20620 Biguglia (RCS Bastia 795 013 382), en date du 31/10/16 :

1/ la dénomination sociale de la société a été modifiée à compter du 31/10/16 pour être désormais la suivante : "LOUIS MULTARI CONSEIL".

2/ l'objet social de la société a été modifié à compter du 31/10/16, pour être désormais le suivant : Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée destiné à faciliter la coordination et le pilotage de projets, accompagner le maître d'ouvrage dans la gestion des projets, proposer, et remplir une mission de consultant juridique, financier et technique dans le prolongement de sa mission d'assistance, participer à la coordination et au suivi des travaux. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 91

CORSE AUTO SERVICE

SARL au capital de 1.100.000 EUR
 Siège social : Route de Sartène
 Campo Dell'oro - 20090 Ajaccio
 RCS 751 172 263 Ajaccio

L'AGE du 15/12/2016 a décidé à compter du 15/12/2016 de :

- Modifier la dénomination sociale qui devient :

RENT BOAT AJACCIO

- modifier l'objet social comme suit :
 - L'achat, la vente, la location avec ou sans skipper la sous-location, l'entretien, le parcage, le dépannage, la réparation, la transformation de tous bateaux à moteur, jet skis, engins et tous moyens de locomotion, de manutention, et d'occasion, terrestres, maritimes, fluviaux, voire aériens. L'achat, la vente en gros ou en détail de pièces détachées et d'accessoires se rattachant directement ou indirectement aux biens et réparations précités.

- Modifier l'adresse du siège social qui devient : **Vignetta - Route de Campo Dell'Oro - BP 580 - 20189 AJACCIO.**

- Modifier le capital social pour le ramener à 50.000 EUR.

Mention au RCS de Ajaccio.

N° 92

SCEA MICORIA

Société Civile
 d'Exploitation Agricole
 Au capital de 9146,94 euros
 Siège social : 20290 Lucciana
 377 614 771 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2016, il résulte que :

- Le siège social a été modifié et transféré à « Casamozza » 20290 LUCCIANA à compter du 8 décembre 2016, l'article « siège social » des statuts a été modifié en conséquence ;

- Monsieur Pierre-Paul MONTEIL demeurant à Casamozza, 20290 LUCIANA a été nommé gérant à compter du 8 décembre 2016 en remplacement de Messieurs Guy MONTEIL et Joseph GALLETTI co-gérants démissionnaires, l'article « gérance » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 93

ICHTUS HOLDING

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.075.000 euros
 Siège social : Lieu-dit Michel Ange,
 Baléone Centre
 Route Nationale 194, 20167 Afa
 795 104 389 RCS Ajaccio

Suivant décision de la Présidente du 16 décembre 2016, il a été mis fin au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohler la Buissière, 02140 VERVINS, à compter du 16 décembre 2016, sans pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
 la Présidente.

N° 94

GLORIA MARIS GROUPE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500.000 euros
 Siège social : Lieu-dit Michel Ange,
 Baléone Centre
 Route Nationale 194, 20167 Afa
 805 237 153 RCS Ajaccio

Suivant décision de la Présidente du 16 décembre 2016, il a été mis fin au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohler la Buissière, 02140 VERVINS, à compter du 16 décembre 2016, sans pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
 la Présidente.

N° 95

Acqua Déa

Société par actions simplifiée
 Au capital de 1.000.500 euros
 Siège social : Lieu-dit Michel Ange,
 Baléone Centre
 Route Nationale 194, 20167 Afa
 389 032 491 RCS Ajaccio

Suivant décision de la Présidente du 16 décembre 2016, il a été mis fin au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohler la Buissière, 02140 VERVINS, à compter du 16 décembre 2016, sans pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
 la Présidente.

N° 96

LCS INVESTMENTS

SAS au capital de 1.681.000 €
Lot. Lorello N°27
Route de la Moyenne Corniche
20166 Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio n°538219221

Par AGE du 13/12/2016, il a été décidé - d'augmenter le capital de 1.526.907 € par incorporation de créances liquides et exigibles le portant ainsi à 3.207.907 €, - transféré le siège social à **Grosseto Prugna [20166] Lieu-dit Bomorto - Porticcio**. Mention RCS d'AJACCIO.

N° 97

SAS CANOPEE

Société par Actions Simplifiée
Rue Vincentellu d'Istria
8000,00 euros
N°SIREN 752 609 644 - RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 novembre 2016, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 17 novembre 2016 à la prise de participations sous quelques formes que ce soit dans toutes sociétés et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers et la gestion de trésorerie. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis et mention.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 98

SOCIETE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION DE CAFE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €,
Société en Liquidation
Siège social : Lieu-dit ' ARDISSON '
R.N. 193, 20600 Furiani
Bastia B 417 545 985

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/11/2016, enregistré à BASTIA, Dossier 2016/30477, Référence 2016 A 00117, il résulte que :

Les associés ont décidé du changement de liquidateur de la Société à compter du 28/11/2016.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur AGOSTINI René, Agent Général, demeurant à GRASSE (Alpes Maritimes) 90, route de la Paoute, né à BASTIA (Haute Corse), le 13/03/1978, de Nationalité française, en remplacement de Madame BOUFFIER Bernadette Colette Berthe épouse AGOSTINI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit ' ARDISSON ', R.N. 193, 20600 FURIANI à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 99

**B. LEONELLI**

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

SARL RICCINI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Montesoro,
Centre Commercial le Polygone
(20600) Bastia
R.C.S : Bastia N° 794 519 009

Au terme d'une décision en date à BASTIA du 20 Décembre 2016, l'associé unique et gérant a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20.12.2016 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 67, Route du Cap, Résidence Le Magellan, Bât B, siège de la liquidation.

Monsieur Olivier, Alain, François RICCINI demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 67, Route du Cap, Résidence Le Magellan, Bât B, a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés,

Le liquidateur.

N° 100

UN AUTRE MONDE

SARL au capital de 1524 euros
Lieu-dit Fiumicellu,
20215 Venzolasca
479 306 698 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 décembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame BEDINI Marie-Pierre, demeurant 20215 Venzolasca, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Fiumicellu - 20215 Venzolasca. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 101

SARL SIMONI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 17.280 Euros
Siège social : 20232 Vallecalle
R.C.S : Bastia 497 120 410

L'assemblée générale extraordinaire du 12 Décembre 2016 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Elle a nommé comme liquidateur, investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible, M. Jacques SIMONI.

L'assemblée générale susvisée a fixé le siège de la liquidation chez M. Jacques SIMONI demeurant Résidence Empereur, 4 rue Impératrice Eugénie à Bastia [20200] adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 102

GIE CORSIC'ALIVE

Au capital social de 7.000 €
Siège social : Cutaghjolu
20240 Ghisonaccia
Siren 499 414 092 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société pour cessation d'activité. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Louis CESARI demeurant à Cutaghjolu, 20240 GHISONACCIA est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Cutaghjolu, 20240 GHISONACCIA, adresse où la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Le Liquidateur.

N° 103

ART PAYSAGISTE CORSE

Sigle : « A.P.C. »
S.A.S.U. au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Lotissement Masorchia
20111 Calcatoggio
818 398 307 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/12/2016, la société ART PAYSAGISTE, immatriculée au RCS AJACCIO 818 398 307, a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société ART PAYSAGISTE CORSE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ART PAYSAGISTE CORSE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 104

**B. LEONELLI**

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

LE PAILLER

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1.524,49 €
Siège social : Rutali
(20239) Murato
R.C.S. : Bastia N° 387 645 906

L'assemblée générale des associés en date du 21 Novembre 2016, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Monsieur Antoine, Georges DE ZERBI, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 105

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (SCI) « MOJIVA »

Au capital social de 170.940 Euros
Siège social :
Les Marines de Moriani
Poggiolo - 20230 San Nicolao
RCS Bastia D 481.916.344

Par assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Jacqueline BARON de ses fonctions de liquidateur et a désigné comme nouveau liquidateur à compter du 24/11/2016, Madame Vanina BARON-GIUSTI, Villa San Stefanu, Poggio di Cardo, route de Castagno, 20200 BASTIA. Adresse de la liquidation à l'adresse du liquidateur.

N° 106

U Fiatu di San Martinu

SCI, Société en liquidation
Au capital de 1.000 €
Campo d'Elge, 20253 Patrimonio
792483612 RCS Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Bastia.

Le liquidateur.



AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM DE VICO COGGIA
Pied D'Arena - 20118 SAGONE
Tel 04 95 52 20 07/Fax 04 95 52 32 19
sivom.vico-coggia@wanadoo.fr

Correspondant : Monsieur le Président

Objet du marché : Réhabilitation des réservoirs de Capella, Livida, Favalellu et bache de Tilorza

Type de marché de travaux : Exécution - L'avis implique un marché public

Lieu d'exécution : Littoral de Sagone - Commune de Coggia

Désignation et nature des prestations :

La nature des prestations, est détaillée dans le cahier des charges, notamment dans le CCTP.

Variante libree : Autorisées - Variantes exigées : sans objet

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée du marché ou délai d'exécution : 05 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Février 2017

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français - Unité monétaire utilisée : l'euro

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le marché est financé par : l'Etat (PEI), l'Agence de l'Eau, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental de la Corse du Sud

Le reste du financement provient des fonds propres de la collectivité ou d'emprunts bancaires.

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

Situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Attestation(s) assurance(s) pour les risques professionnels.

Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40 %

Date limite de réception des offres : 27 janvier 2017 - 11h00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les documents pourront être disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

BET POZZO DI BORGIO
6 Parc Belvédère
20000 AJACCIO
Tél : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51
Email : ajaccio@pozzodiborgio.fr

Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. .../...

Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com>. ou la transmission sur support papier adressé à Monsieur le Président du SIVOM DE VICO COGGIA - Pied D'Arena - 20118 SAGONE

Les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

Horaires de la collectivité : Du Lundi au Vendredi : 07h00 - 14h00

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif - chemin Montepiano - 20200 BASTIA
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Date d'envoi à la publication : 20 décembre 2016

Le Président,

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)



120€ HT

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

N° 108



Commune de FIGARI

AVIS DE MARCHÉ

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

1/ Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune de Figari
Village
20114 FIGARI
Téléphone : 04 95 71 00 23
Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

2/ Procédure de passation :
Cette consultation est passée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
C'est un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un ouvrage [art. 90, I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics].

3/ Objet du Marché :
Maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de Figari et à la création d'un centre de loisirs sans hébergement à l'école maternelle de Tarabucetta par réhabilitation et transformation du bâtiment existant.

4/ Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :
Se référer au règlement de la consultation.

5/ Critères d'attribution des offres :
- Réponse aux besoins 60 % : pertinence des propositions faites en réponse au programme de l'opération, des objectifs et contraintes.
Perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs du programme.
Méthodologie de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes et échéance du programme et délai imposé au maître d'ouvrage (milieu scolaire)
- Qualité architecturale et technique : 20 %
Qualité architecturale et technique : présentation d'un dossier graphique des projets significatifs du travail de l'agence candidate,
Les moyens humains et matériels de chaque cotraitant affectés à l'exécution de la mission font l'objet d'une description détaillée.
- Prix : 20 %

6/ Nom et adresse de l'entité auprès de laquelle les renseignements et les documents peuvent être demandés :
Le Dossier de consultation est en ligne sur la plateforme de téléchargement Klekoon.fr [à privilégier].
Ou
Sur demande écrite :
Commune de Figari
Village - 20114 FIGARI
Téléphone : 04 95 71 00 23
Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

A l'attention du Secrétaire Général

7/ Modalités de remise des offres :
- Par envoi postal en recommandé avec accusé de réception.
- Possibilité de remise en mairie ou contre récépissé.

8/ Date et heure limite de réception des offres :
23 janvier 2017, 12 H 00.

9/ Date d'envoi de l'avis à la publication : 20 décembre 2016

Le Maire, Joseph POMPA.



AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

MARCHE 2016-20

1 - Désignation du pouvoir adjudicateur :

Mairie de Lucciana
1045 Corsu Lucciana
20290 LUCCIANA
Tél. 04.95.30.14.30/Fax.04.95.39.17.57.
Email : contact@mairie-lucciana.fr

2 - Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre et d'assistance pour la rénovation de l'éclairage public communal

3 - Eléments de mission :

MOE : EP / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR
AMO : Elaboration et suivi de l'opération de communication associée

4 - Type de marché :

Services

C.P.V. - Objet principal :

74233600-7 - Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie

5 - Lieu d'exécution :

Territoire communal

Durée du marché ou délai d'exécution :

18 mois

6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC1 et DC2 version 31-03-2016.

- Liste des références correspondant à des prestations similaires sur les trois dernières années.

- Attestation d'assurance professionnelle du maître d'oeuvre.

7 - Mode de passation :

Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25-03-2016.

8 - Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte conformément aux articles 27 et 34 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

9 - Renseignements complémentaires :

Conditions de retrait du dossier de consultation : Retrait gratuit sur le profil acheteur de la commune de Lucciana <http://www.achatspublicscorse.com>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Dépôt des offres sous forme papier ou des offres électroniques via le profil acheteur de la commune de Lucciana : <http://www.achatspublicscorse.com>

10 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique : 60%, divisée en plusieurs sous-critères :

- Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 20%

- Note méthodologique précisant la démarche et les outils mis en oeuvre pour la conduite de l'opération : 40%

- Prix : 40%

11 - Délai de validité des offres :

120 jrs

12 - Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Mairie de Lucciana - 1045 Corsu Lucciana - BP 26 - 20290 LUCCIANA - par courrier, par fax ou retiré au secrétariat, ou téléchargé sur notre plateforme dématérialisée :

www.achatspublicscorse.com.

13 - Date limite de réception des offres :

Mardi 10 janvier 2017 à 12h00

14 - Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20200 BASTIA.

Tel : 04 95 32 86 66/ Fax : 04 95 32 38 55.

Email : greffe-ta-bastia@juradm.fr

15 - Date d'envoi à la publicité :

Jeu 19 décembre 2016

LE MAIRE,
J. GALLETTI.



COMMUNE D'ERSA

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'ERSA - 20275 ERSA

2 - Objet du Marché :

Restauration de 4 tableaux classés au titre des monuments historiques et de 2 tableaux non classés

3 - Adresse de consultation des dossiers :

Mairie Ersa - 20275 ERSA
TEL : 04-95-35-60-96

Mail : mairieersa@orange.fr

4 - Critères de jugement des offres :

Capacités professionnelles et techniques 50%

Rémunération des prestations 50%

5 - Type de Procédure :

Procédure adaptée

6 - Date et heure limites de remise des offres :

30 Janvier 2017 à 16h30

7 - Date d'envoi du présent avis à la publication :

20-12-2016

Le Maire, T.MICHELI.

ICN : ANNONCE LÉGALE - PROCHAINE PARUTION

03/01/2017 au 12/01/2017 - N°6647



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Le pouvoir adjudicateur :

Commune de Borgo
Centre Administratif - Route de la gare
20290 BORGIO

Maître d'oeuvre : M. LUCCHINI Stéphane - Architecte DPLG

Mode de passation : L'exécution des prestations du marché est passée en application des Articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

Objet du Marché : Réalisation des travaux pour la réalisation d'un éclairage règlementaire pour le terrain de football en pelouse naturelle du Complexe Sportif de Borgo.

En Lots séparés :

- LOT N°01 : VRD et massifs d'ancrage des mâts d'éclairage

- LOT N°02 : Electricité et Mâts d'éclairage

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot, pour plusieurs lots, pour tous les lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

Nature des travaux :

- 45000000-7 Travaux de construction

- 45262210-6 Travaux de fondation

- 09310000-5 Electricité

Modalités de financement : Paiement sur facture par mandat administratif

Modalités de transmission :

Les offres devront parvenir ou être remises à la Mairie de BORGIO service des marchés, avant le 13 janvier 2017 à 11h00 - Terme impératif de rigueur, soit par pli RAR, soit contre récépissé.

Adresse : Mairie de Borgo - Route de la Gare - 20290 BORGIO

Les propositions seront transmises sous enveloppe cachetée et identifiée comme suit :

<< **NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis ; Marché de travaux pour l'éclairage du stade d'entraînement de football du Complexe sportif de Borgo - Lot n°.....** >>

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à dater de la date limite de remise des plis.

Critères de jugement des candidatures :

Délais d'exécution des travaux : 35%

Garanties et capacités techniques et financières : 35%

Capacités professionnelles : 30%

Renseignements d'ordre technique

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser au Maître d'oeuvre :

LUCCHINI Stéphane, Architecte D.P.L.G. - mail : lucchini.agence@gmail.com

Date d'envoi à la publication : Lundi 12 Décembre 2016

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRELABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ANTISANTI

Captage de Candelina.

1ère parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral SP CORTE n°123 en date du 29 novembre 2016, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Antisanti, avec établissement des périmètres de protection du captage sus-visé.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies d'Antisanti et de Pietroso pendant 22 jours, du mercredi 11 janvier 2017 au mercredi 01 février 2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

M. **Antony HOTTIER**, désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

* **Mairie d'Antisanti - 20270**

- Mercredi 11 janvier 2017, de 9h à 12h

- Mercredi 01 février 2017, de 9h à 12h

* **Mairie de Pietroso - 20242**

- Mardi 17 janvier 2017, de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies d'Antisanti et de Pietroso et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM 8, Bd Benoîte Darnesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 5 décembre 2016,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

Sébastien CECCHI.



**AVIS D'ACCORD CADRE
A BONS DE COMMANDE
PROCÉDURE NÉGOCIÉE
AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE
ENTITÉ ADJUDICATRICE**

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DC/2016.115

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour les services d'entretien du bassin du Port de Commerce de Bastia.

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois

Lieux de livraison : Port de Bastia.

Nomenclature Européenne CPV : 50 24 60 00-1 Entretien d'équipement portuaire

Caractéristiques principales :

Il s'agit de maintenir le bassin du Port de Commerce navigable, en prévoyant des interventions pour nettoyer le bassin de tous objets flottants.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC,

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 26, 33, 74, 78I. al.2, 78 II., et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.2 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

Minimum annuel : 4000,00 € H.T.

Maximum annuel : 50.000,00 € H.T.

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 susvisés et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés. .../...

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures :

Le 09 Janvier 2017 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, des compétences et moyens professionnels, de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence

1. Prix : 80%

2. Délai d'intervention travaux courants : 15%

3. Délai d'intervention travaux urgents : 05%

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2016.115

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Port de Bastia

Tél : 04.95.54.25.19

Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix Baret,

CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 19 décembre 2016

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 19 décembre 2016

N° 114



AVIS D'INFORMATION

RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AJACCIO CEDEX.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Amélioration de la qualité des eaux brutes du barrage de Codole par oxygénation de l'hypolimnion

Numéro de référence : 16S0070

Date limite de remise des offres reportée au : 09 janvier 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 décembre 2016

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 115

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Prosolaire [SARL] - 20225 Avapessa
Activité : Isolation thermique et solaire - Générateurs photovoltaïques - Pompes à chaleur

RCS Bastia : B 514 502 871, 2009 B 381

Date de cessation des paiements : 13/06/2015

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 116

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Beguïn Stéphane Eric
47, rue Clémenceau

"La Sandwicherie" - 20260 Calvi
Activité : Sandwiches, crêpes, glaces, boissons

RCS Bastia : A 431 347 012, 2008 A 285

Immatriculation secondaire : 503 Avenue de la République, 83000 Toulon

RCS Toulon : 2012 A 450

Date de cessation des paiements : 31/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 117

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Plaque et Décor [SARL]
3, Allée des Mimosas
Toga

20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Travaux de plâtrerie, peinture, pose de parquet

RCS Bastia : B 788 948 636, 2012 B 439

Date de cessation des paiements : 30/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 118

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Rapid'Eat [SARL]

131, Impasse des Cerisiers

Lieu-dit Chioso Novo - 20290 Borgo

Activité : Cafétéria, Snack, 2, Bld Paoli, 20200 Bastia

RCS Bastia : B 789 589 900, 2012 B 496

Immatriculation secondaire : 10, Bd Lantivy, 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 2015 B 4

Date de cessation des paiements : 30/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 119

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Evaluation Projet Bâtiment

"EPB" [SARL] - Ave Santa Maria

Immeuble San Francescu N°6

Chez SCI Pierrot de la LUNE

BP 102 - 20260 Calvi

Activité : Constructions de biens immobiliers, Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 790 987 317, 2013 B 63

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 120

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Secchi Jean Luc Marcel

Rés. Pietra - Bât. B

20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Plomberie chauffage

RM : N° 438 974 909 [263.01.2B]

Juge Commissaire :

Mr Ange Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 121

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

E Facciate Isulane - "EFI" [SARL]

Paesolu di Prunete
20221 Cervione

Activité : Travaux de façades intérieures et extérieures

RCS Bastia : B 539 321 430, 2012 B 72

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean Pierre Navari

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 122

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

2C Constructions [SAS]

route du Couvent

Brando - 20222 Erbalunga

Activité : Maçonnerie générale et bâtiment

RCS Bastia : B 803 091 875, 2014 B 385

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 123

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Cherchi Marc Antoine - 20248 Tomino

Activité : Maçonnerie générale

RM : N° 495 288 862 [154.07.2B]

Juge Commissaire :

Mr Ange Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 124

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Fadil Jaoide

"He Tell" Immeuble Le Critère

Lot n°47 - 20290 Borgo

Activité : Centrale téléphonique

RCS Bastia : A 527 566 608, 2012 A 13

Date de cessation des paiements : 13/12/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 125

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Polar [SARL]

Centre Commercial Les Oliviers

Travo,

20240 Ventiseri

Activité : Débit de boissons 4ème catégorie, restaurant, casse croûte, salon de thé

RCS Bastia : B 448 431 023, 2003 B 91

Date de cessation des paiements : 22/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 126

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Medori Dominique René

Route de Cavone,

Mignataja

20240 Ventiseri

Activité : Travaux publics, terrassements, VRD, nettoyage, petite maçonnerie

RM : N° 518 641 121 [466.09.2B]

Date de cessation des paiements : 13/12/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 127

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Cocoon By S&V [SAS]

Résidence Suprano,

Place Santelli

20220 l'Île-Rousse

Activité : Salon de coiffure, vente de produits et accessoires

RCS Bastia : B 791 991 904, 2013 B 153

Date de cessation des paiements : 13/12/2016

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 128

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Expert Bât (SAS)
Lotissement Saint-François II
N° 69 - c/o Mme Adhar Chaïb
Ld Bevinco
20620 Biguglia

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RCS Bastia : B 798 369 914, 2013 B 534
Date de cessation des paiements : 13/12/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

RESOLUTION DU PLAN

N° 129

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cohen Carole Sophie Adrienne
2, rue Neuve
"Les Pensées de Violette"
20200 Bastia

Activité : Bijoux fantaisie - Maroquinerie, vêtements

RCS Bastia : A 484 171 152, 2005 A 1371
Date de cessation des paiements : 06/12/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 130

LJ - 4120248
Montineri Charles Marie - Lt Biologgio
Santa Réparata di Balagna
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia/RM N°A 607 140 654
2005 A 254

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Santa Réparata di Balagna, Lieu-dit Giovaggio, Section B N°76,

Sur la Commune de Santa Réparata di Balagna, Lieu-dit Soprano, Section B N°77, N°78, N°79, N°80, N°81

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 14/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 131

LJ - 4150285
M. Paoli Antoine-20213 Pruno
RCS Bastia/RM N°A 303 619 639
76 A 160

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Pruno, Section D N°226

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

N° 132

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Société Civile Agrumicole Santa Maria, ayant son siège social Domaine de l'Alesani, San Giuliano, 20230 San Nicolao

Forme : Société Civile

Inscrite au RCS : 39982093595D8

Activité : Exploitation agricole

Mandataire judiciaire : Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes

Pour extrait : le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 133

LJ - 4150548
Feu Roncaglia Pierre Désiré "Tropica"
Linguizzetta - 20230 San Nicolao
RCS Bastia/RM N°A 312 624 992
78 A 98

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Chiatria (Haute-Corse), Lieu-dit Nivolaccio, Section B N°717

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 14/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 134

LJ - 4120273
SARL Entreprise Gava & Farrugia
Monte Ortu, Topolaccio
Lumio - 20260 Calvi
RCS Bastia/RM N°B 379 935 315
2005 B 859

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Saint Maximin, La Sainte Baume (83), Lieu-dit Rebubeou, Section CA N°258

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 14/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

N° 135

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs à l'égard du :

SICA du GOLO, prise en la personne de son Président Monsieur François Franceschi, ayant son siège social Casamozza, 20290 Lucciana

Forme : SICA DU GOLO, prise en la personne de son Président, Monsieur François Franceschi

Activité : Assurer des services dans l'intérêt des agriculteurs dont les produits sont vendus en nature ou transformés

Pour extrait : le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 136

LJ - 4151060
Monsieur Martini Vincent "Le Lido"
Moriani-Plage
20230 San Nicolao
RCS Bastia/RM N°A 350 405 502
89 A 140

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de San Nicolao, Lieu-dit Moriani Plage, Section A N°175 et N°174

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE SUR ICN

SECRETARIAT
04 95 32 04 40

TELECOPIE
04 95 32 02 38

PROCHAINE
PARUTION

03/01/2017 au 12/01/2017

N°6647

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 137

LJ - 4152608
Guerini Acquaviva Dominique
15, Bd Wilson, "Bar Le Rex"
20260 Calvi
RCS Bastia/RM N°A 434 862 405
2005 A 483

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Calvi, 8, rue Saint-Antoine, Haute-Ville, Section AH N°93, Lot N°1 et Lot N°5

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.



VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !

infogrefre.fr



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la résolution du plan de redressement judiciaire et prononce la conversion en liquidation judiciaire de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Antonini Jean Mathéo, Laboratoire d'Analyses N° Siren 334918455, ayant son siège social Centre Commercial Maria Paola, RN 193, 20290 Lucciana

Forme : Antonini Jean Mathéo, Laboratoire d'Analyses N° Siren 334918455

Activité : Laboratoire d'Analyses
Date de cessation des paiements : 13 Janvier 2014

Juge Commissaire : Mme D. Sbragia, Juge Commissaire Titulaire
Administrateur : Me Douhaire, de la SCP Douhaire Avazeri

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.



N° 139

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Domaine Casabianca pris en la personne de Madame Casabianca Anne-Marie, Pouvoir ayant son siège social Bravone, 20230 Linguizzetta

Forme : Domaine Casabianca, pris en la personne de Madame Casabianca Anne-Marie, Pouvoir

Activité : Exploitation vinicole, vente et transformation
Date de cessation des paiements : 23 juin 2014

Juge Commissaire : Mme D. Sbragia, Juge Commissaire Titulaire
Mandataire Judiciaire :

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Vincent Dominique Dunatte ayant son siège social L.D Duridellu, Route des Eucalyptus, 20230 Linguizzetta
Date de cessation des paiements : 12 Décembre 2016

Juge Commissaire : Mme D. Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

RECTIFICATIF

N° 141

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLES, n°6641, semaine du 25/11/2016 au 01/12/2016, concernant la constitution de la société **FMC PIANICIA :**

Il faut lire :

Directeur général :

- Monsieur Renaud, Hugues CARBONI demeurant Migliacciaru, porcellone, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, né le 1er juillet 1966 à AJACCIO (2A), de nationalité française

Au lieu de :

Directeur général :

- Monsieur Florent Ange DEFENDINI, demeurant Quartier Fontanaccia, 20145 SARI SOLENZARA, né le 04 novembre 1990 à BASTIA (2B), de nationalité française, Directeur Général Technique

- Monsieur Renaud, Hugues CARBONI demeurant Migliacciaru, porcellone, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, né le 1er juillet 1966 à AJACCIO (2A), de nationalité française

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 142

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 16/12/2016, concernant la société ALTORRE SECURITE, lire **ERRATUM** ACTE SSP EN DATE DU 14/12/2016 **en lieu et place de** ACTE SSP EN DATE DU 01/12/2016.

N° 143

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", n°6643, semaine du 09 décembre 2016, concernant la constitution de la société **PUB CONSEILS :**

Il fallait Lire la dénomination :

EURL PUB CONSEILS

Au lieu de :
PUB CONSEILS

Pour Avis,

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 144



AVIS

Aux termes d'une délibération de l'A.G.E. en date du 8/12/2016, la collectivité des associés de la Société **SANTI EXPERTIMMO CORSE DU SUD, S.A.R.L.** au capital de 2000 euros dont le siège social est sis à SARI SOLENZARA (20145) Entrée Nord Solenzara, RN 198, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro B 539 035 428, n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis, La Gérance.

N° 145

ALEXANDRA COIFFURE

SARL au capital de 2.000 €uros
Siège social : Avenue Maréchal Juin, Résidence "Les Fleurs", Immeuble "Les Bleuets" 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 537 957 029

Aux termes d'une délibération en date du 20/08/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associées, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Rougeur client - 7 parution offerte en plus !

06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

N° 146

MACOTAB

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.418.250 euros
Siège social : RN 193 20600 Furiani
496 420 290 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/07/2016, il a été décidé de ne pas dissoudre la société conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 147

ABP SUD CORSE

SAS au capital de 1.000 €uros
Siège social : Campu, Lieu-dit Caruscinu, Route d'Arca 20137 Porto-Vecchio
Rcs Ajaccio 793 274 366

Aux termes d'une décision en date du 14/08/2016, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

DIET SANTE NATURE BIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000.00 euros
Siège social : Port de Plaisance de Toga, 20200 Pietrabugno
807 966 452 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 27 juin 2016 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 149

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 11 octobre 2016, à Ajaccio (Corse du Sud), la SAS AJACCIO RECEPTION, sise 21 bis Ave Noël Franchini, Les Terrasses d'Ajaccio, 20090 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce sous le n°798 066 171 00017, représentée par son Président, M. LELIEVRE Steve, et la SAS EQUILIBRE & SAVEURS, sise 21 bis Ave Noël Franchini, Les Terrasses d'Ajaccio, 20090 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce sous le n°535 384 051 00012, représentée par sa Présidente, Mme FRANCESCHINI Muriel, ont décidé de mettre un terme le 31 octobre 2016, à la location gérance intervenue entre eux suivant acte sous seing privé du 15 octobre 2013, et portant sur un fonds artisanal de restaurant traiteur à l'enseigne « Equilibre & Saveurs », sis Les Terrasses d'Ajaccio, Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio.

N° 150

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 22/12/2016, la SARL L'ALIVERA immatriculée sous le numéro 379 932 296 000 21 au RCS de BASTIA, domiciliée Monticello, 20220 ILE-ROUSSE, **donne en location gérance à** Monsieur GERALDI DENIS, demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA, 20220 ILE-ROUSSE, Un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, Licence 3, épicerie spécialisée, vente à emporter de produits frais à l'enseigne de **AGORA** sis 8 rue Napoléon, 20220 ILE-ROUSSE, pour une durée de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction.

N° 151

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 26/12/2016, Monsieur Bruno Luciani, demeurant Résidence Pietraserena, 20200 Ville di Pietrabugno, **a donné en location gérance à** la Société SAS GIUITOU, demeurant Villa Hippodrome, RN 193, LD Casatorra, 20620 Biguglia, un fonds de commerce de débit de boissons licence IV Catégorie, à l'enseigne "CRISTAL" sise et exploité à 22, rue César Campinchi, 20200 Bastia, pour une durée de deux années à compter du 21 décembre 2016, renouvelable par tacite reconduction.



L'HOSPITON

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Route de Piana,
Collinata di Molinacciu, "U Salognu",
20115 Piana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PIANA du 15 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS

Dénomination : L'HOSPITON

Siège : Route de Piana, Collinata di Molinacciu, "U Salognu", 20115 PIANA.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 100 €

Objet : L'exploitation de fonds de commerce de restauration.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme **Mauricette, Victoire DRAGACCI**, demeurant Chemin de Belmonte - 20115 CARGESE.

Directeur général : Mr **Stefano AFFATATO**, demeurant Via Porta Posterula 9 - CIVITA CASTELLANA (Italie).

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

Le Président.

N° 153**AVIS**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Luc NOUGUIER Notaire Associé à MONTPELLIER, 8, boulevard Ledru-Rollin le 16 mars 2010 une déclaration d'insaisissabilité a été effectuée par : Monsieur Antoine Charles GRISONI, médecin généraliste, époux de Madame Marie Hélène LUNGI, demeurant à SOLENZARA [20145], immeuble Cofa route du Port.

Et porte sur : Un ensemble immobilier situé à SARI-SOLENZARA (CORSE-DU-SUD) 20145 Marine de Solenzara Cadastre Section AC N° 213-214 et 215 pour une surface totale de 02a 82 ca Lot numéro treize [13] Lot numéro quatorze [14] Lot numéro vingt trois [23] Lot numéro vingt sept [27] Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques.

Pour insertion : Jean-Luc NOUGUIER.

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

URBAN FITNESS

S.A.S.U. au capital de 5.000 €

Siège social : Lotissement

La Maraninca - Lot 186

20290 Lucciana

R.C.S. : Bastia N° 821 574 753

Aux termes d'une décision de l'actionnaire unique en date du 5 Décembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 5 Décembre 2016 de LUCCIANA [20290] Lotissement La Maraninca - Lot 186 à **BASTIA [20200] 37, Boulevard Paoli** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 155**AIR CORSICA**

Société Anonyme d'Economie Mixte à

Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 15.015.520 €

Siège social Aéroport de Campo

dell'Oro - 20186 Ajaccio Cedex 2

RCS : B 349 638 395

AVIS**Nomination d'un Censeur au Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2016 des actionnaires de la société susvisée a nommé en qualité de Censeur au Conseil de Surveillance, pour une durée de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 :

- Monsieur Jean Baptiste VALLE, né le 02 septembre 1940 à PAU, Actionnaire à titre personnel de la Compagnie Air Corsica, demeurant Casa Franceschi, 20228 PINO

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 156**VDA**

SARL au capital de 600 euros

Siège : 66, les Hauts de Mormorana

20290 Borgo

820 682 425 RCS Bastia

MODIFICATION DE GERANT

Aux termes du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2016, il a été décidé :

- de nommer Monsieur Victor PEPE, demeurant 66 les Hauts de Mormorana à Borgo [20290], en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Dominique PEPE, démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**Communes d'Antisanti et de Casevecchie****Demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol intégrant un stockage d'électricité, présentées par la société FPV Vallerone**

1ère insertion.

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque au sol intégrant un stockage d'électricité.

Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 1015-2016 en date du 26 décembre 2016) :

Du mercredi 18 janvier 2017 au mercredi 22 février 2017 inclus.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE : Mairies d'ANTI-SANTI et de CASEVECCHIE.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Don-Jean ROMANACCE**, Commissaire Enquêteur, désigné par décision du président du tribunal administratif du 27 octobre 2016, recevra les observations du public en mairies d'Antisanti et de Casevecchie, selon les modalités suivantes

Dates et horaires des permanences

Mercredi 18 janvier 2017 de 13 h 30 à 17 h 00.

Mercredi 8 février 2017 de 13 h 30 à 17 h 00.

Mercredi 22 février 2017 de 13 h 30 à 17 h 00.

Mairie d'Antisanti

Mairie de Casevecchie

Mercredi 18 janvier 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 22 février 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

Monsieur **William PUCCIO** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairies d'Antisanti et Casevecchie.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse [ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le mercredi 22 février 2017.

Toutes les informations pourront être obtenues auprès de Madame Graziella Gianecchini représentant la société AKUOCORSE Energie, 1 rue du docteur André Morucci - 20200 Bastia [Tel : 04 95 48 18 87].

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en mairies d'Antisanti et Casevecchie, pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

N° 158**AVIS**

Par assemblée du 11 mai 2015, les associés de la société **SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'ESCALE**, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est PENTA DI CASINCA [20213] Penta Folelli [332 758 036 RCS BASTIA], ont décidé de proroger de 90 années la durée de la Société, soit jusqu'au 27 mai 2105, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

**N° 159****AVIS DE PUBLICITE**

Suivant acte sous seing privé en date du 15 avril 2016 à Sainte-Lucie-de-Tallano enregistré à Ajaccio sous la mention 2016 32899, 2016 ADD 199, enregistrement 0 euros, Monsieur Charles RENUCCI, Saint André de Tallano, 20112 Sainte-Lucie-de-Tallano, a fait apport à la Société TRANSPORT RENUCCI CHARLES .../...

Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 euros, dont le siège est Lieu-dit Costa Martina, en cours d'immatriculation au R.C.S d'AJACCIO, d'un fonds de commerce de transports routiers de fret de proximité, exploité

Saint André de Tallano, 20112 Sainte-Lucie-de-Tallano, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 379 347 503, RCS d'AJACCIO.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de cinquante-quatre mille euros [54.000 euros].

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 15 avril 2016.

Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Monsieur Charles RENUCCI, de 540 parts sociales de la Société TRANSPORT RENUCCI CHARLES.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 15 avril 2016 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour insertion,

429,14 Les chiffres de la semaine
M€ pour la 4^e et dernière convention d'application du PEI portant sur la période 2017-2020, signée le 20 décembre par le Président du Conseil exécutif de Corse et le préfet de Corse, en présence du ministre des Collectivités territoriales.

42 Les chiffres de la semaine
provenant du reliquat de l'enveloppe de continuité territoriale pourront être affectés à des opérations dans les zones rurales de l'intérieur l'île dès lors que priorité sera donnée aux ports, aéroports, routes et rail.

37,2 Les chiffres de la semaine
heures de travail hebdomadaires, en moyenne en Europe, selon le portail statistique Statista. La Grèce se signale par une durée hebdomadaire record de 42 heures, contre seulement 30 heures aux Pays-Bas.

ISULA SURELLA In Europea, con merito

Offrir aux jeunes diplômés de Sardaigne et de Sicile, régions italiennes qui avec la Calabre, détiennent le record du chômage pour les jeunes, l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle au sein du parlement européen. C'est l'initiative qu'ont lancée et défendue deux eurodéputés, membre du Partito popolare europeo (PPE), le sicilien Salvo Pogliese et le lombard d'origine sarde Stefano Maullu. Pour ce faire, ils ont chacun décidé de mettre en place des stages destinés à des diplômés (bac +3 et bac +5), dotés d'une bourse mensuelle de 1000€ et attribués cela dit selon des modes de sélection qui, d'une île à l'autre diffèrent quelque peu. Pour la période 2017/2018, l'eurodéputé sicilien prévoit six stages de deux mois à Bruxelles -deux pour des diplômés bac +3, quatre pour des diplômés bac + 5 après- dont l'attribution est soumise à une session d'examen organisée via l'Université de Catane et à l'évaluation d'une commission composée d'universitaires. De son côté, Stefano Maullu, qui a présenté son projet le 27 décembre à Cagliari, entend offrir 12 stages d'un mois, également dotés d'une bourse de 1000 € à de jeunes diplômés résidant en Sardaigne, qu'il se réserve le soin de sélectionner. ■

Sources : Ansa, Sardinia Post, La Sicilia

L'IMAGE DE LA SEMAINE

L'opinion des Français : sur les notions d'économie

	 Avis positif	 Avis négatif
> Sur la Sécurité sociale	71	16
> Sur les services publics	52	26
> Sur l'Europe	39	36
> Sur la nationalisation	31	33
> Sur le protectionnisme	29	38
> Sur le libéralisme	27	37
> Sur le profit	24	45
> Sur la mondialisation	14	54
> Sur le licenciement	3	79

Source : Enquête électorale française n°3

IL FALLAIT LE DIRE

« Un article récent de Corse Matin fait état de propos scandaleux sur la « gentryfication » du quartier qu'aurait voulue l'ancienne municipalité. Ceci relève de la mauvaise foi »

peut-on lire à propos du quartier du Puntettu dans la dernière édition de Des actes pour Bastia, média de l'opposant municipal bastiais **Jean Zuccarelli**. Joli lapsus... tout n'est pas si rose, mais tant qu'on a la foi.

HAUT

Dans le cadre de l'appel aux candidatures du 20 juillet 2016 pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en haute définition d'une chaîne de télévision locale dans la zone de Corte, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a sélectionné le projet présenté par Télé Paese.

BAS

L'embellie aura été de courte durée : pour la fin novembre 2016, en Corse, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) progresse de 3,4 % sur un mois et de 0,5 % sur trois mois, tandis qu'en France métropolitaine on enregistre une baisse de 0,9 % sur un mois et de 3,1 % sur trois mois. Les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre -0,5 % en Haute-Corse et +1,7 % en Corse-du-Sud pour les évolutions sur trois mois et, sur un mois, entre +1,6 % en Haute-Corse et +2,5 % en Corse-du-Sud. S'agissant du nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé une activité réduite dans le mois (catégories B, C) en augmentation de 0,8 % sur trois mois, il affiche de 10,7 % de progression sur un an.

FRAGILE

Les personnels CGT de la Maritima -armateur qui assurait jusqu'alors le soutage des navires de Corsica Linea à Marseille- grévistes depuis le 20 décembre pour dénoncer le choix de la compagnie Esso de faire appel à un autre prestataire dès janvier 2017, ont accepté le 26 décembre non de cesser mais d'assouplir leur grève. En effet, la préfecture des Bouches-du-Rhône leur a annoncé la tenue d'une table ronde entre le 2 et le 6 janvier. Un petit répit pour Corsica Linea, que cette grève pénalise.

Traits de magie



Violaine Costa, 24 ans, est à la tête d'une ménagerie fabuleuse où des flamants flibustiers côtoient des renards en veste de tweed et des taupes arborant des lunettes rondes. L'enfant de Bastia qui escomptait fréquenter l'école des fées est devenue illustratrice d'ouvrages pour la jeunesse.

Enfant, Violaine Costa envisageait une carrière de «fée professionnelle». Ou de vétérinaire. Ou, mieux encore, de «fée professionnelle spécialiste des animaux»! Puis, elle a dû affronter une dure réalité: «l'école des fées n'existait pas». Constat terrible qui met à mal des projets tels que «la prise de pouvoir à 6 ans et demi, la possibilité de transformer la soupe de légumes verts en consommé de fraises Tagada» ou avoir une «bande de joyeux lutins comme meilleurs copains». Restait donc la piste vétérinaire. «Mais si j'avais opté pour une filière S, je n'avais pas les notes requises. Aussi, durant ma dernière année de lycée, j'ai commencé à revoir sérieusement mes plans de vie. Et si j'ai toujours aimé dessiner, au départ, je ne voulais absolument pas devenir artiste. Je ne m'en sentais pas capable. Je doutais de pouvoir mener une vie professionnelle peu sécurisante sans être vraiment sûre de ma vocation.» À moins que... «La seule chose qui me paraissait faisable était d'intégrer l'école supérieure d'arts graphiques Penninghen, et de voir si je parvenais à franchir le cap de la première année». En effet, si l'entrée à Penninghen se fait sans sélection ni concours préalable, la poursuite des études y est soumise aux résultats de la première année, laquelle se solde généralement par l'échec de près de la moitié des élèves. «C'était une sorte de test personnel. Je m'étais dit: si tu y arrives, c'est que tu es vraiment faite pour ça.»

En 2009, elle quitte donc Bastia pour Paris. «J'ai réussi ma première année à Penninghen et là, j'ai choisi la branche dans laquelle je voulais évoluer». Ce sera l'illustration, et plus particulièrement l'illustration d'ouvrages-jeunesse. Histoire, peut-être, de renouer avec les projets de l'enfance, en faisant jaillir du papier de fabuleux bestiaires. Et surtout parce qu'il existait une sorte de prédisposition. «Ma mère adorait flâner dans les librairies pour m'offrir des livres que j'ai chéris et que je chéris toujours. Elle a ainsi créé chez moi une sensibilité particulière au livre-jeunesse, au monde de

l'enfance. J'ai toute une collection d'ouvrages, qui augmente régulièrement puisque je continue à en acheter. Je suis d'ailleurs obligée de me réfréner, car c'est un sacré budget!»

Elle est admise, après sélection, à l'école de dessin et d'art Émile Cohl, à Lyon, qui forme aux métiers de l'illustration, de la BD, du dessin animé, du jeu vidéo et de l'infographie 2D/3D. L'enseignement très complet qui y est dispensé lui ouvre de nouvelles voies d'expression et de création. «Je suis très manuelle et j'adore travailler en volumes. J'attendais donc avec impatience les cours de sculpture. Mais une des belles révélations a été la BD, apprendre à lier le texte et l'image. Auparavant, j'étais dans la création graphique pure, et n'avais pas véritablement pensé à l'importance de l'intégration du texte à l'image.» D'autres apprentissages ont été un peu plus ardues: «Ma terreur, c'était Photoshop! J'ai eu mon premier ordinateur à 18 ans et pour moi, l'informatique, ce n'était pas du tout naturel. À mon tout premier cours, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps! J'avais l'impression que je ne pourrais jamais y arriver. Au final, ça a été une autre belle révélation. C'est un outil formidable, duquel j'apprends encore beaucoup. Car on n'arrête jamais d'apprendre.»

En juin 2015, Violaine Costa est fraîchement diplômée, après avoir présenté, pour son projet de fin d'études, un travail graphique autour de *La flûte enchantée*, de Mozart «que j'aimerais beaucoup voir éditée, un jour...» Arrive le moment de concilier la magie de la création et les dures réalités de la vie d'illustratrice free-lance. «Mes débuts ont été un peu laborieux, je n'ai pas trouvé tout de suite ma place». Mais, son book sous le bras, elle se rend au Salon du livre-jeunesse de Montreuil. «J'y ai rencontré la directrice artistique de Gründ, qui a aimé mes dessins. Et nous nous sommes revues en janvier dernier». Violaine se voit confier le soin de relever un petit défi. Illustrer la réédition d'un classique de la littérature-jeunesse, maintes fois adapté à la scène et à l'écran: *Le lapin de velours*, de



Le lapin de velours, éd. Gründ



La petite chef d'orchestre, éd. Gautier-Languereau

Margery Williams publié pour la première fois en 1922. «J'ai découvert à cette occasion ce texte très émouvant. Je n'ai pas voulu voir les illustrations originales mais rester sur le texte. Et nous avons beaucoup échangé, avec l'éditrice, pour créer un livre qui soit le plus harmonieux possible. Le problème de l'illustrateur est souvent qu'il est seul avec ses dessins et a besoin d'un regard, d'un retour objectif. J'ai eu beaucoup de chance en bénéficiant de cet échange constant avec quelqu'un qui possède un œil exercé.» L'ouvrage paraît en octobre. Entre-temps, Violaine a été sollicitée par la maison d'édition Gautier-Languereau pour illustrer le dernier roman pour la jeunesse de Didier Levy, *La petite chef d'orchestre*. «Nous n'avons pu nous rencontrer qu'à la parution du livre et j'avoue avoir été stressée tant que je n'ai pas eu son avis. Un auteur et un illustrateur peuvent avoir des visions très différentes, et j'avais peur que mon travail ne colle pas à son idée initiale.»

La jeune femme partage sa vie entre Paris et Bastia. «Je fais de fréquents aller-retour. Tout dépend de mes rencontres professionnelles, mais je trouve toujours plus agréable de rentrer dessiner en Corse». Elle crée également les motifs des vêtements pour enfants de la jeune marque Théodore. «Son fondateur et moi nous connaissons de longue date, mais nous nous étions perdus de vue. Il recherchait un illustrateur pour ses collections, nous nous sommes retrouvés à cette occasion. Le fait de se connaître depuis longtemps nous permet d'avoir un échange sain, de dire clairement ce qui va ou ne va pas, afin de faire en sorte que les dessins soient les plus représentatifs de la marque». En 2017 Violaine Costa publie chez Hachette un *Album de bébé*, annoncé pour janvier, puis *Quatre quarts*, avec un texte de David Guyon, publié par la maison d'édition Talents Hauts. «J'ai la chance d'avoir rencontré des éditeurs qui m'ont soutenue. Je m'efforce à présent d'élargir mon champ d'action. Être illustrateur, c'est essayer d'avoir toujours un coup d'avance. Et je

continue à découvrir et expérimenter. Il fut un temps où je travaillais beaucoup le papier découpé, par peur du crayon. Puis, peu à peu, j'ai repris le crayon, testé des choses. À présent, je mets du dessin dans mes découpages ou du volume dans mes dessins. Je n'ai pas envie de me cantonner à un style, j'aime pouvoir utiliser un certain nombre de techniques, quand et comme bon me semble, en fonction des humeurs ou des contraintes. Et si j'aime les motifs - j'en crée en permanence - je ne suis pas fan des illustrations chargées, j'aime ce qui est sobre. Je recherche donc un équilibre entre mes envies de motifs et le trop de motifs.»

Peut-être, un jour, se laissera-t-elle tenter par l'aventure d'un ouvrage «texte et dessins de Violaine Costa». Mais estime-t-elle, «je n'ai pas encore la maturité nécessaire pour écrire. Lorsque j'aurai des enfants, qui sait? Quoi qu'il en soit, j'attends le déclic. Pour l'instant, il y a autour de moi des auteurs talentueux et j'aime ce binôme auteur-illustrateur». ■ Elisabeth MILLELIRI

Savoir + : www.violainecosta.net

La flûte enchantée, travail de fin d'études



ICN # 6645/6646

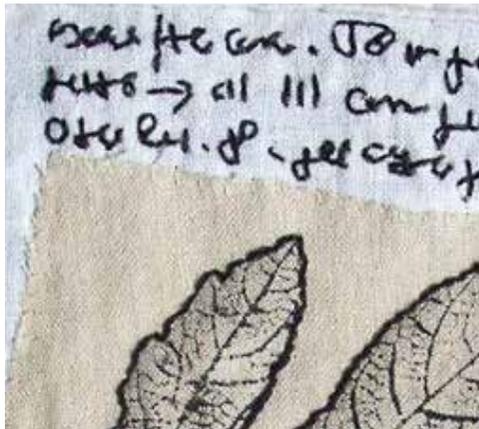
AJACCIO

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.



■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ BIG DOODLE

Du 3 au 13 janvier. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Yann Le Borgne se partage entre ses trois passions : les arts plastiques, la musique et le théâtre. Son œuvre invite à faire l'expérience d'« une chute où nul ne tombe », sans souci du sens ni du probable.



■ JE SUIS UNE VILLE

Du 3 au 13 janvier. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Dominique Appietto a longtemps cru qu'on ne pouvait photographier que ce qui est lointain, exotique. Sa rencontre avec le photographe Jacques Maton et la sociologue Liza Terrazzoni l'a amené à partir en quête du « quotidien méconnu » d'Ajaccio.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Du 17 décembre au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ COLLECTIF D'ARTISTES AJACCIENS

Du 21 décembre au 5 janvier. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Ils sont peintres, photographes, sculpteurs et résident en Corse. Chantal Maroselli, Elise Milano, Thierry Tramoni, Joseph Gurciullo, Pierre-Paul Marchini, Adrien Martinetti, Ghjuvan Micheli Weber et Pierre-Henry Weber présentent leurs créations.

■ CARAMUSA

Le 6 janvier, 20h30. A Scenina

☎ 06 63 21 93 99 & www.scenina.com

Associant chant monodique, polyphonie et expression instrumentale traditionnelle, Caramusa propose un spectacle-voyage aux multiples escales, vers un monde où les instruments sont faits de bois et de corne. Dîner-spectacle. Réservation conseillée.



■ CLAUDE BUCCHINI

Le 7 janvier, 21h. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Chansons d'ici, chansons d'ailleurs : Claude Bucchini interprète des chansons des Frères Vincenti, mais aussi de Jean Ferrat, Georges Moustaki et Yves Montand.

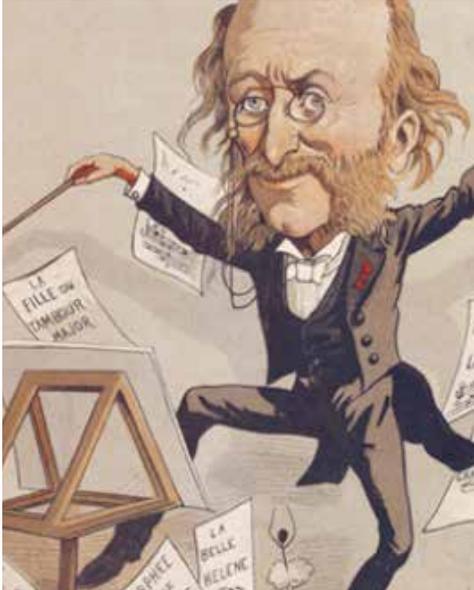
BASTIA

■ UN DÎNER AVEC JACQUES

Le 7 janvier, 20h30. Théâtre municipal. ☎ 04 95 34 98

00 & www.bastia.corsica

Dans le cadre d'un partenariat entre le théâtre de Bastia, le théâtre Impérial de Compiègne le théâtre de Fontainebleau et l'Opéra-Comique, un spectacle coproduit par le Musée d'Orsay consacré à Jacques Offenbach, chantre du Second Empire.



CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

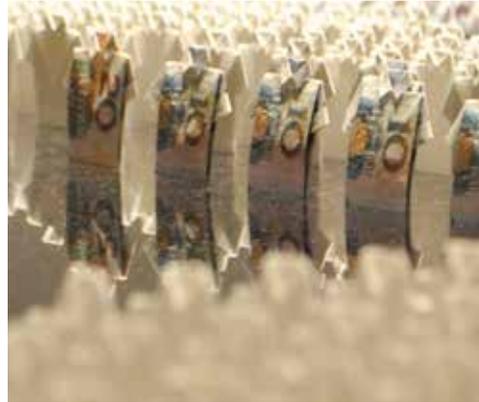
☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ L'ARMÉE DES OMBRES

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places bourgeoises, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.



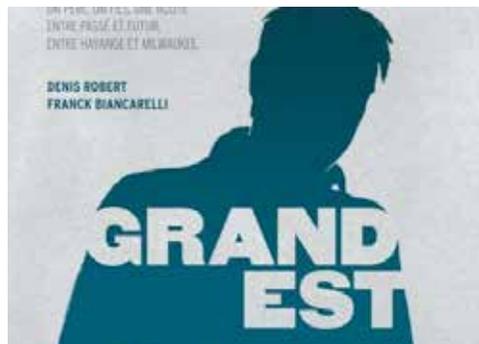
PORTO-VECCHIO

■ GRAND EST

Jusqu'au 7 janvier. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89

Exposition des planches originales de Franck Biancarelli pour le roman graphique *Grand Est*, (textes de Denis Robert, éd. Dargaud), road trip dans la Lorraine au cœur d'acier.

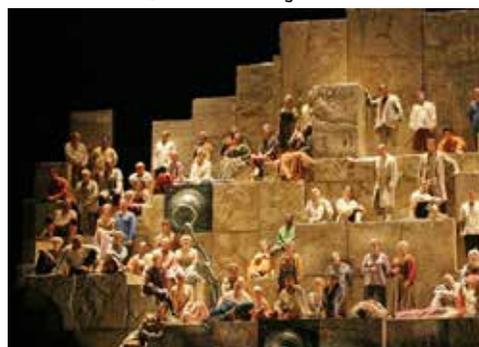


■ NABUCCO

Le 7 janvier, 18h55. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 09 58

En direct du Metropolitan Opera de New York, une vidéo-transmission de l'opéra qui créé en 1842 à la Scala de Milan, lança véritablement la carrière de Giuseppe Verdi. Il narre l'épisode de la captivité des Hébreux à Babylone. Dans le rôle-titre, Plácido Domingo.



EXPO MUSIQUE PHOTO THÉÂTRE CINÉMA

LITTÉRATURE DANSE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC FESTIVAL

CAFÉ 2017 !?



BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, événements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com